

LE HAUT-PAYS

Journal de la ROYA-BEVERA

N° 45

PARUTION TRIMESTRIELLE

JUILLET 1999 - NUMERO ISSN: 0763-1480



LE CHATEAU DES LASCARIS A VERNANTE

BREIL : HISTOIRE DU MOULIN DE LA GRAVERA

SOSPEL : LA SOCIETE MUTUELLE
ET PROTECTRICE DU BETAIL

LE COUVENT DE SAORGE (CONTE)

LES HABITANTS DES QUARTIERS DE BREIL EN 1742 (FIN)

UNE RANDONNEE BRIGASQUE : LE CIRCUIT DE STROUP

LA VIE DANS LES ECOLES DU HAUT-PAYS : SAORGE

ROYA-BEVERA MAGAZINE - COURRIER DES LECTEURS

LA «PETITE HISTOIRE» DU HAUT PAYS - BIBLIOGRAPHIE

QUEL AVENIR POUR NOS VALLEES ?

ENTRETIEN AVEC

M. JEAN-RENE GARNIER

PREFET DES ALPES-MARITIMES

LE HAUT-PAYS
Numéro 45
JUILLET 1999
Prix : 30,00 francs
Distribution par l'éditeur

LE COUVENT DE SAORGE

Quand Saint François eut terminé sa prédication à ses frères oiseaux, il fit sur eux le signe de la croix et les laissa libres de reprendre leurs vols. Les pinsons, les mésanges, les fauvettes et les merles agitèrent leurs ailes multicolores et s'élevèrent dans les airs avec des chants joyeux. Ils se divisèrent en quatre groupes, vers le nord, vers le midi, vers l'orient, vers l'occident, suivant les directions que la croix de Saint François leur avait indiquées.

Après des mois de pérégrinations et de babillages, une escouade d'oiseaux parvint jusqu'au rocher de Saorge. Un étourneau au luisant plumage se posa sur l'oratoire de Saint Bernard, à la pointe extrême du village. L'endroit exprimait une paix peu commune. La vue plongeait à pic dans les gorges de Roya la fougueuse et de Bendola la douce. Des centaines d'oliviers reflétaient le soleil sur leurs feuilles d'argent. L'étourneau s'envola, il rejoignit la cohorte dorée piaillant dans le ciel bleu. Les oiseaux, à tire d'ailes, explorèrent le pays. Ils s'ennivrèrent de l'imposant silence qui règne sur les chemins des monts de l'est, quand cesse le bourdonnement de la Roya. Ils tournoyèrent dans l'air pur, emplis de joie et de sérénité. Le lieu avait séduit hirondelles et geais, et moineaux, et corneilles.

Ils reprirent en troupe la route d'Assise et firent leur rapport à Saint François. Tous étaient enthousiastes et pépiaient à qui mieux mieux. La pie bavarde jacassait sans vergogne en agitant sa longue queue. Les mésanges chantonnaient en chœur. Le merle noir, en tenue de soirée, sifflait un duo avec une grive musicienne. François écouta avec ravissement ses frères les oiseaux. Il promit pour plus tard l'édification d'un monastère sur les hauteurs de Saorge, au sud-est du village, entre Roya et Bendola. A l'endroit même où se dressait la chapelle de Saint Bernard.

Le petit moine, un jour, a quitté cette terre, laissant à ses disciples franciscains la lourde tâche de perpétuer sa pensée. Quatre siècles plus tard, se souvenant de la promesse faite aux oiseaux, il a glissé dans l'esprit de ses frères l'idée de la construction d'un couvent à Saorge. La maison des franciscains s'est alors élevée, majestueuse, au dessus du village. Entre montagne et vallée, elle est aujourd'hui la porte du chemin de paix qui mène vers les contrées sauvages où règnent les oiseaux.

Hirondelles et coucous, linottes et chardonnerets, fauvettes et pinsons, volettent d'arbre en arbre, s'ébattent, heureux, dans l'immense ciel clair. Parfois, revenant vers le territoire des hommes, ils se posent sur le porche, le toit, le clocher du monastère, et chantent à plein bec. Ils ne se gênent pas, ils font «comme chez eux». Il est vrai que sans leur efficace intervention auprès de Saint François, la croix du couvent de Saorge n'aurait jamais été plantée !

Francis DAHON



PRINCIPAUX POINTS DE VENTE DE LA REVUE «LE HAUT-PAYS»:

NICE: Librairie Niçoise, Librairie Art et Lecture (5, av. Borriglione), FNAC (Centre commercial Nice Etoile), Librairie Rontani (5, rue A. Mari), Librairie La Source (5, rue Bonaparte).

MENTON: Palais de la Presse (rue St. Michel), Maison de la Presse (av. de Verdun), Librairie de la Presse (place St. Roch), Librairie Le Sagittaire, Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais.

MONACO: Librairie Le stylo (bld Princesse Charlotte), Librairie des Editions Pastorelly (av. St. Laurent).

DRAP: Librairie-Presses Roy.

ST MARTIN VESUBIE: Librairie-Presses Tordo.

ROQUEBILLIERE: Passeron-Presses.

Chez les dépositaires de presse de Tende, La Brigue, Fontan, Saorge, Breil et Sospel. A la station-service Total de Breil-sur-Roya.

Les personnes suivantes ont collaboré gracieusement à la réalisation du présent numéro :
- Mmes: Ariane INCA, Joséphine GHIO, Jacqueline MAILLET, Lucie MOULIN, Geneviève PEILLON, Elsa SCHERTZING, Antoinette VALLAURI ;
- M. Jean-René GARNIER, préfet des Alpes-Maritimes, et les services de la préfecture ;
- MM. José BANAUDO, Francis BARBIERI, Lucien BERENGER, Charles BOTTON, Michel BRAUN, Henri CABON, José CAZAJUS, Gérard CHOFFLET, Francis DAHON, Robert EVESQUE, Jean-Pierre GARACIO, Olivier KOOT, Andrea LEVICO, Pierre MAILLET, Jean OZENDA, Pino SANDULLI, Nicolas VALLAURI, François VIBOREL,
- ainsi que les organismes suivants : l'association Renard, les élèves des écoles primaires de Saorge et St. Dalmas-de-Tende, le Parc National du Mercantour.

**POUR NE MANQUER AUCUN NUMERO
DE VOTRE MAGAZINE LE HAUT-PAYS
ABONNEZ VOUS : 150 F POUR 6 NUMEROS**

SOMMAIRE DE CE NUMERO

LE COUVENT DE SAORGE	2
QUEL AVENIR POUR NOS VALLEES ? ENTRETIEN AVEC MR. LE PREFET DES ALPES-MARITIMES	3
LE CHATEAU DES LASCARIS A VERNANTE	6
LES HABITANTS DES QUARTIERS DE BREIL EN 1742	10
UNE RANDONNEE BRIGASQUE : LE CIRCUIT DE STROUP	13
BREIL : HISTOIRE DU MOULIN DE LA GRAVERA	14
LA VIE DANS LES ECOLES DU HAUT-PAYS : SAORGE	19
SOSPEL : LA STE. MUTUELLE ET PROTECTRICE DU BETAIL	23
ROYA-BEVERA MAGAZINE	25
BIBLIOGRAPHIE	29
COURRIER DES LECTEURS	29
LA «PETITE HISTOIRE» DU PAYS	31

En couverture : cascade de nuages sur le col de Tende vu depuis le fort Perrante.
Photo José BANAUDO

Ci-contre : le cloître du monastère de Saorge au début du XXème siècle.
Collection Jean-Pierre GARACIO

Dépôt légal Juillet 1999

Directeur de la publication : Michel BRAUN

Revue Le Haut-Pays, Quartier Giandola

06540 Breil-sur-Roya

Téléphone : 04 93 04 46 91 / Télécopie : 04 93 04 92 23

Numéro CPPAP : 66439

Imprimerie TTG, Zone Industrielle du Haut-Careï, 06500 Menton

Abonnement pour 6 numéros : 150 francs.

QUEL AVENIR POUR NOS VALLEES ?

Entretien avec M. Jean-René GARNIER, Préfet des Alpes-Maritimes

Nos lecteurs, et plus généralement les habitants de la Roya et de la Bévéra, s'interrogent naturellement sur l'avenir de leurs vallées. Dans de multiples domaines, cet avenir sera largement tributaire des initiatives de l'Etat, aussi avons-nous sollicité un entretien avec monsieur Jean-René Garnier, nouveau préfet des Alpes-Maritimes. Celui-ci nous a répondu favorablement et a accordé une entrevue d'une heure dans son bureau du centre administratif de Nice, à Michel Braun, directeur de la revue «Le Haut-Pays». Voici les principaux traits de cet entretien.

- Michel Braun (directeur des Editions du Cabri) :

Monsieur le préfet, en arrivant à Nice après une carrière jalonnée d'affectations variées, comment percevez-vous l'arrière-pays des Alpes-Maritimes, écrasé par la présence de la Côte d'Azur ?

- Jean-René Garnier (préfet des Alpes-Maritimes) :

La Côte d'Azur ne m'était pas inconnue, bien sûr, car j'ai eu l'occasion de venir souvent à Menton. Quant au haut-pays, il a été au cœur de mes préoccupations dès mon arrivée à Nice. Malgré de multiples obligations, j'ai visité en quatre mois la vallée de la Tinée, celle du Var jusqu'à Puget-Théniers, et à deux reprises celle de la Roya. J'ai eu la surprise agréable d'y rencontrer une population fière et laborieuse, soucieuse du développement harmonieux de ses villages et fermement décidée à y vivre. Ce n'est pas le cas de toutes les régions rurales...

- MB : *Pour favoriser le développement de la partie est du département, dans la Roya et la Bévéra, l'amélioration des voies de communication demeure une préoccupation constante. Alors que le projet de tunnel routier du Mercantour semble abandonné pour de nombreuses années, quelles sont les orientations de l'Etat pour la route nationale 204 du col de Tende ?*

- JRG : La RN 204 relie la Méditerranée au Piémont en assurant en territoire français, sur 40 km environ, la continuité de la route SS 20 italienne qui relie Vintimille à Cuneo. Cet axe est classé en tant que grande liaison d'aménagement du territoire (GLAT) au schéma directeur routier national, et s'inscrit dans la liaison internationale E 74. La décision ministérielle du 18 avril 1997 prévoit des aménagements de sécurisation au regard des risques d'éboulements, pour un montant total de 670 millions de francs. Les aménagements classés prioritaires combinent l'amélioration des caractéristiques géométriques de la route et la mise en sécurité des sections les plus exposées aux accidents. La situation de la voie, en fond de vallée, impose un recours fréquent aux ouvrages d'art : ponts et tunnels. Un montant de 116 millions de francs a donc été affecté au titre des Xème et XIème plans au franchissement souterrain des gorges de Saorge, dont une étape supplémentaire sera financée au titre du XIIème plan.

Par ailleurs, une pression locale s'exerce en faveur de la réalisation rapide d'une déviation souterraine de la traversée du village de Fontan, où la largeur de la voie actuelle ne permet pas le croisement

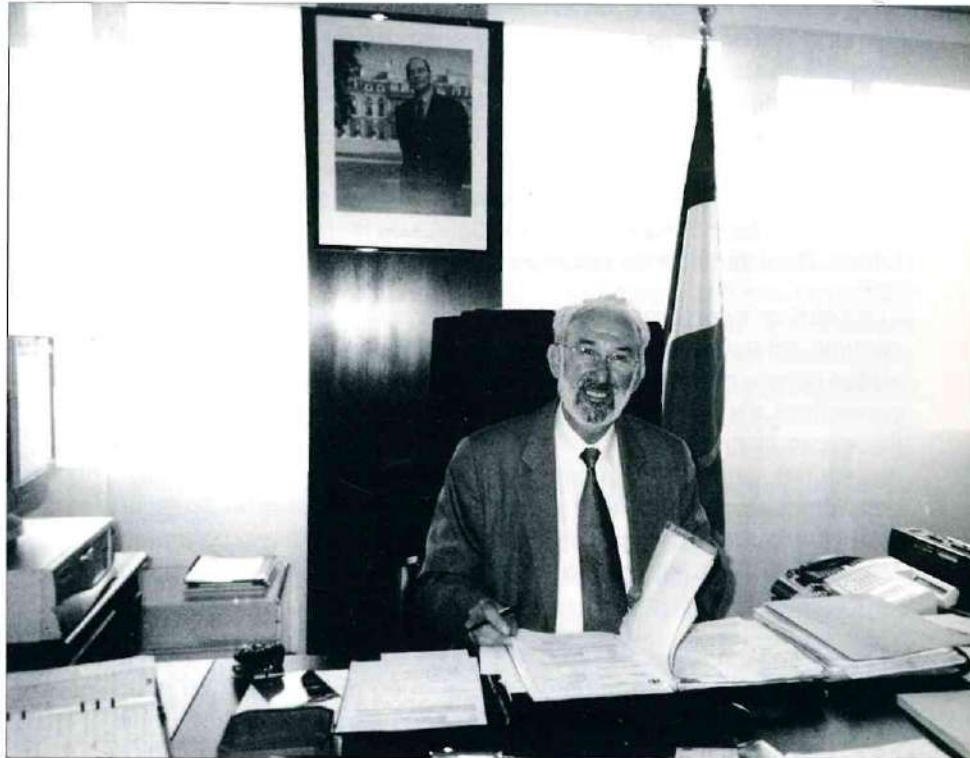


Photo Préfecture des Alpes-Maritimes

des poids lourds. Cette proposition devra être arbitrée dans le cadre de la préparation du XIIème plan, par rapport à d'autres aménagements envisageables sur la RN 204, tel celui des gorges du Paganin.

Un autre dossier important concernant l'axe routier est celui du tunnel du col de Tende. L'ouvrage actuel, creusé à partir de 1878, a une longueur totale de 3186 m dont 1485 m en territoire français. En 1998, le niveau de trafic était en moyenne de 3400 véhicules par jour, dont 6 à 8 % de poids lourds, avec de fortes pointes les dimanches d'été : 9000 véhicules par jour. De multiples investigations, conduites par le centre d'étude des tunnels (CETU) depuis 1972, mettent en évidence la nécessité de consolider ce tunnel, pour tenir compte des désordres structurels constatés et des risques de chutes de matériaux. Le gabarit de l'ouvrage (6 m en largeur et 3,90 m en hauteur) est insuffisant pour permettre le croisement de deux poids lourds ; pour ces véhicules, un dispositif de circulation alternée a été mis en place en 1990. Malgré les travaux effectués ces dernières années, l'équipement du tunnel est insuffisant, en particulier dans le domaine de la protection contre les incendies (pas de refuges, pas de colonne sèche ni de réserve d'eau), et dans le domaine de la pollution en cas de fort trafic. Les modes d'exploitation différents et l'inexistence de procédures adaptées entre les services techniques, de part et d'autre de la frontière, complexifient les interventions, tant en cas d'urgence que pour un entretien normal. Ces derniers points font l'objet de propositions dans le cadre du diagnostic de sécurité en cours, suite à la circulaire ministérielle du 9 avril 1999.

Les études de faisabilité d'un nouveau franchissement du col de Tende ont été engagées sur la base des orientations définies par la commission intergouvernementale France-Italie pour la liaison Nice - Cuneo. Une première variante de tracé, très proche du tunnel existant, a été étudiée en 1993 par l'Italie : elle pose divers problèmes géotechniques et le CETU a commencé l'étude d'une deuxième variante, plus à l'est. Cette étude est interrompue depuis début 1998, en attente des résultats d'un sondage profond à faire par l'Italie.

Ce deuxième tracé nécessite la réalisation d'un viaduc de 290 m de long. Le nouveau tunnel présente l'avantage, en étant situé à 60 m seulement en contrebas de l'actuel, de supprimer la dernière série de lacets de la RN 204. Son coût, y compris les accès, peut être très sommairement estimé à 800 millions de francs. Au vu des expériences récentes (tunnel du Somport dans les Pyrénées), le délai de réalisation minimal est de dix ans à partir de l'accord officiel des deux gouvernements et de la mise en place des crédits dans les deux pays.

Prenant en compte l'état de l'ouvrage actuel du col de Tende, la précarité de ses conditions d'exploitation et le report de l'échéance de réalisation du projet de la Lombarde / Mercantour, le rapport Brossier sur la politique française des transports terrestres dans les Alpes-Maritimes préconise la réparation de cet ouvrage. Missionnés par la direction des routes, le CETU et la DDE étudient les conditions techniques, économiques et d'exploitation de la mise en sécurité du tunnel. Deux familles de solutions sont envisagées :

- La solution 1 correspond à un aménagement minimum de mise en sécurité, en traitant les zones où la voûte présente des dégradations ou des risques d'évolution. Ces zones seraient réparées par réalésage, permettant d'y inclure des refuges pour véhicules en panne. Les équipements de sécurité seraient améliorés (réseau incendie, niches de sécurité, ventilation). Une galerie parallèle réservée à l'évacuation des piétons serait réalisée. Le gabarit resterait identique et la circulation des poids lourds en alternance serait inchangée. Les travaux pourraient être faits de nuit avec remise en circulation le jour, ou par coupures ponctuelles de trois jours et quatre nuits.

- La solution 2 correspond à un réalésage systématique sur toute la longueur, pour offrir un gabarit de 4,75 m en hauteur et 7,60 m en largeur, plus trottoirs. Le niveau de service serait celui d'un tunnel neuf. Les travaux nécessiteraient la coupure totale de la circulation pendant au minimum trois ans, ce qui imposerait une adaptation temporaire des conditions d'exploitation de l'itinéraire. Le rapport Brossier propose l'utilisation du tunnel ferroviaire pour le «ferroulage» des véhicules légers : ce transfert sur rail de la circulation routière, en cours d'étude avec la SNCF, poserait de sérieux problèmes vis à vis de l'économie de la vallée, le transport sur fer étant limité aux véhicules de gabarit inférieur et la capacité offerte ne pouvant à l'évidence atteindre le niveau de trafic actuel.

Au vu de ces éléments, la position exprimée par les élus, français et italiens, est clairement en faveur d'un tunnel neuf pour les deux raisons suivantes : gêne à l'usager et impact sur la vie économique pendant l'éventuel élargissement de l'ouvrage actuel, amélioration de

l'itinéraire par la suppression de la série de lacets entraînée par le nouvel ouvrage. Toutefois, leur souhait de ne pas induire de trafic lourd sur la RN 204, pour ne pas diminuer l'attrait touristique de la vallée, conduit certains à penser à réduire le gabarit ou à imposer un péage aux poids lourds en transit. La faisabilité d'une telle restriction reste à évaluer.

Cependant, même dans l'hypothèse d'une décision très rapide de financement, les délais de réalisation du tunnel neuf et l'état de celui existant ne permettent pas de laisser ce dernier en l'état : il est donc indispensable de réaliser rapidement les travaux décrits dans la solution 1. Cette nécessité est renforcée encore par la situation frontalière de cet ouvrage, qui impose des délais de procédure longs afin de mettre au point les accords entre les deux gouvernements.

- **MB** : *Et quels sont les projets concernant la modernisation de la voie ferrée Nice - Cuneo ?*

- **JRG** : entre Nice et Breil-sur-Roya, la ligne SNCF est desservie actuellement par six allers et retours quotidiens, dont un direct Nice - Turin. Un programme de travaux d'un montant de 24 millions de francs a été décidé entre les différents partenaires (Etat, région, département, SNCF et RFF) pour améliorer les temps de parcours et augmenter la desserte périurbaine entre Nice et Drap-Canton. Les travaux doivent débuter en septembre 1999 et s'étaleront sur une durée de dix-huit mois. Cette opération bénéficiera à l'ensemble de la relation Nice - Breil puisqu'elle permettra de réduire de 10 minutes environ la durée du trajet, qui est actuellement de plus d'une heure pour 44 km. En étape suivante, une deuxième tranche de travaux de modernisation pourra être financée au titre du XIIème plan.

- **MB** : *Au cours de ces dernières années, trois entreprises importantes ont cessé leur activité dans la vallée de la Roya, où elles représentaient environ 120 emplois : les eaux de source de Fontan, l'entreprise de travaux publics Balagayrie et l'usine de chaussures Sartore. Dans ce contexte économique très fragile, la réduction des effectifs des fonctionnaires de douane et de police représente une inquiétude supplémentaire. Qu'en sera-t-il en ce domaine ?*

- **JRG** : En ce qui concerne le service des douanes, compte tenu de l'instauration du marché unique européen le 1^{er} janvier 1993, le bureau et la brigade de Tende ont été supprimés. Une brigade d'un effectif théorique de 17 agents a été maintenue à Breil-sur-Roya. L'évolution des missions douanières et l'application de la convention de Schengen par l'Italie ont conduit à une diminution progressive de cet effectif : 11 agents sont aujourd'hui en poste, pour un effectif théorique de 10.



Le chantier du tunnel de Saorge côté nord en juillet 1999. Photo Michel BRAUN

A l'avenir, compte tenu d'une part du besoin de renforcer la brigade de l'aéroport de Nice, d'autre part du fait que le secteur de la Roya ne semble pas particulièrement exposé en matière de fraude douanière, il n'est pas exclu que les effectifs théoriques de la brigade de Breil-sur-Roya baissent légèrement. Dans ce cas, les agents actuellement en poste conserveraient probablement leur affectation à Breil s'ils le souhaitent.

En ce qui concerne la police des frontières, la vallée de la Roya a connu le désarmement des postes de Piène-Basse, de Tende et de la gare de Limone. L'effectif restant a été redéployé sur le poste de Breil-sur-Roya, siège de la gare internationale. Avec l'entrée de l'Italie dans l'espace régi par la convention de Schengen, le contrôle systématique n'est plus effectué. Pour autant, les brigades mobiles contrôlent les voies routières d'accès au territoire national. En mars 1999, l'unité de Breil-sur-Roya comptait 16 fonctionnaires, soit 1 capitaine, 2 brigadiers et 13 agents, répartis en quatre brigades. Aucun projet de fermeture du poste de Breil n'est, à ce jour, envisagé.

- **MB** : *Pour rester dans le domaine économique, quelles sont les conséquences de la «loi montagne» dans nos vallées ? Ne risque-t-elle pas de bloquer toute construction et peut-on espérer un assouplissement de son interprétation, permettant une réouverture du plan d'occupation des sols de certaines communes ?*

- **JRG** : La «loi montagne» se traduit principalement aujourd'hui, dans les Alpes-Maritimes, par le blocage de l'extension de l'urbanisation sous forme de zones pavillonnaires sur des parcelles de 1500 m² non desservies par un assainissement collectif, et par l'impossibilité de créer des zones d'activités en discontinuité des villages. Ces mesures s'appliquent aussi bien aux communes du moyen-pays incluses dans l'aire des schémas directeurs, qu'à celles du haut-pays aux caractéristiques montagnardes plus marquées. Pour ce qui concerne le haut-pays, la demande d'ouverture dans le POS de larges zones d'urbanisation sous forme pavillonnaire présente le risque de se traduire par le mitage des vallées, avec ses conséquences en termes de dévalorisation de l'environnement et d'inflation des dépenses publiques.

Les travaux en cours dans le cadre de la DTA comportent notamment une volonté sur les modalités d'application de la «loi montagne», qui devrait permettre pour le haut-pays de fixer une méthode de définition des zones futures d'urbanisation nécessaires au développement des communes, compatibles avec la préservation du patrimoine montagnard. En particulier, le texte précisera les caractéristiques d'un hameau nouveau intégré à l'environnement, ainsi que les conditions d'urbanisation en continuité. Il est également proposé de retenir un nombre réduit de sites identifiés, sur lesquels il serait possible de proposer des hameaux nouveaux d'activités.

- **MB** : *Une dernière question enfin : quel avenir peut-on envisager pour l'élevage dans le haut-pays, en tenant compte de l'élément nouveau que représente la présence du loup ?*

- **JRG** : La principale richesse du haut-pays s'exprime actuellement en terme de conservation du patrimoine naturel et paysager. Ce patrimoine est en effet le principal support de toutes les activités touristiques. C'est dans ce contexte que le maintien du pastoralisme, principalement basé sur l'élevage ovin, est essentiel pour éviter que le milieu ne se ferme de façon définitive. Le nombre d'éleveurs diminue : dans les Alpes-Maritimes, 479 ont bénéficié de l'indemnité spéciale montagne en 1986, mais ils n'étaient plus que 247 en 1997. Le cheptel reste toutefois stable, par augmentation de la taille des troupeaux.

Les éleveurs sont confrontés au problème de maîtrise du foncier. Les terres dans le haut-pays sont de faible valeur, mais il existe néanmoins peu d'offres de vente et encore moins d'offres de location, les propriétaires attendant l'occasion de mieux valoriser leur terre. Les options qui seront retenues par la DTA sont donc essentielles, car

elles devraient permettre de mieux préciser les modalités de préservation des terres agricoles prévues par les dispositions de la «loi montagne».

Les contrats territoriaux d'exploitation prévus dans le projet de loi d'orientation devraient être également un moyen de confirmer le rôle spécifique des exploitations de montagne sur la base d'un contrat entre l'exploitant et l'Etat, fixant des objectifs tels que la valorisation des surfaces en herbe, la gestion des paysages, la prévention des risques naturels et des incendies de forêt. Les pratiques pastorales traditionnelles devront vraisemblablement évoluer et répondre aux options environnementales. La présence protégée du loup impose que des mesures adaptées soient prises. Des discussions au niveau national sont en cours pour définir les modalités de gestion de la présence de ce grand prédateur.

Il y a actuellement une trentaine de loups sur le territoire français, dont une vingtaine d'individus environ dans les Alpes-Maritimes. Le nombre d'attaques de troupeaux est en phase de stabilisation : 200 attaques environ en 1997 et 98, pour un peu moins de 700 victimes indemnisées en 1998. Le coût moyen par brebis est de 1300 francs. Les systèmes d'élevage pastoraux, fragiles, subissent un handicap supplémentaire. La présence du loup nécessite donc une gestion différente de ces systèmes, avec un gardiennage plus précis des troupeaux, ce qui crée des coûts supplémentaires.

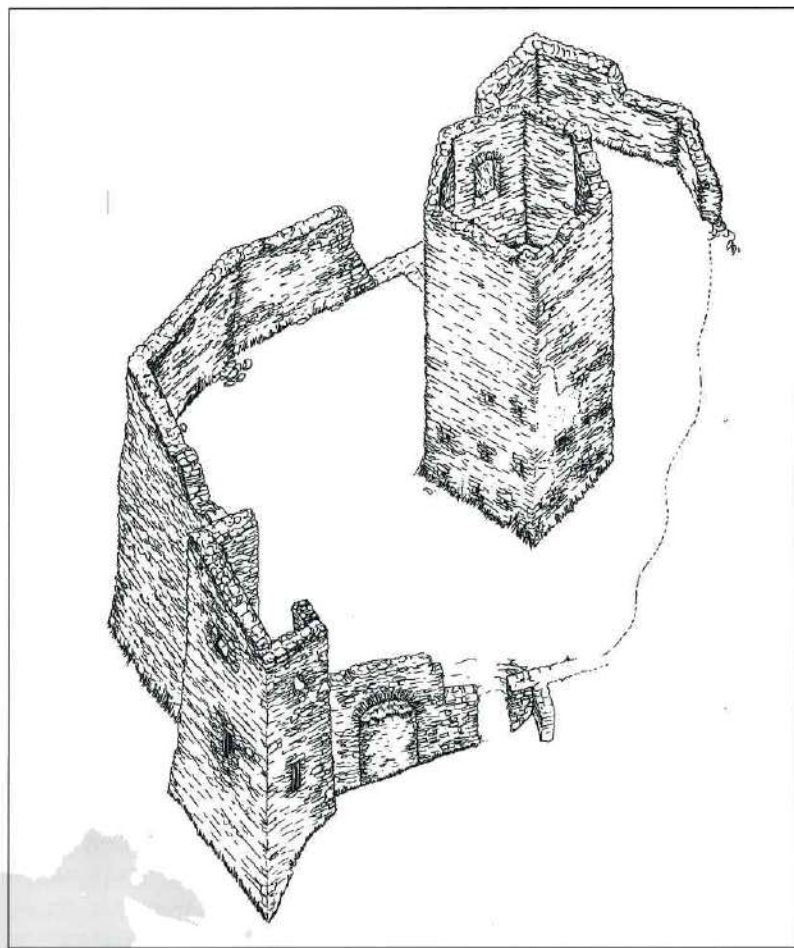
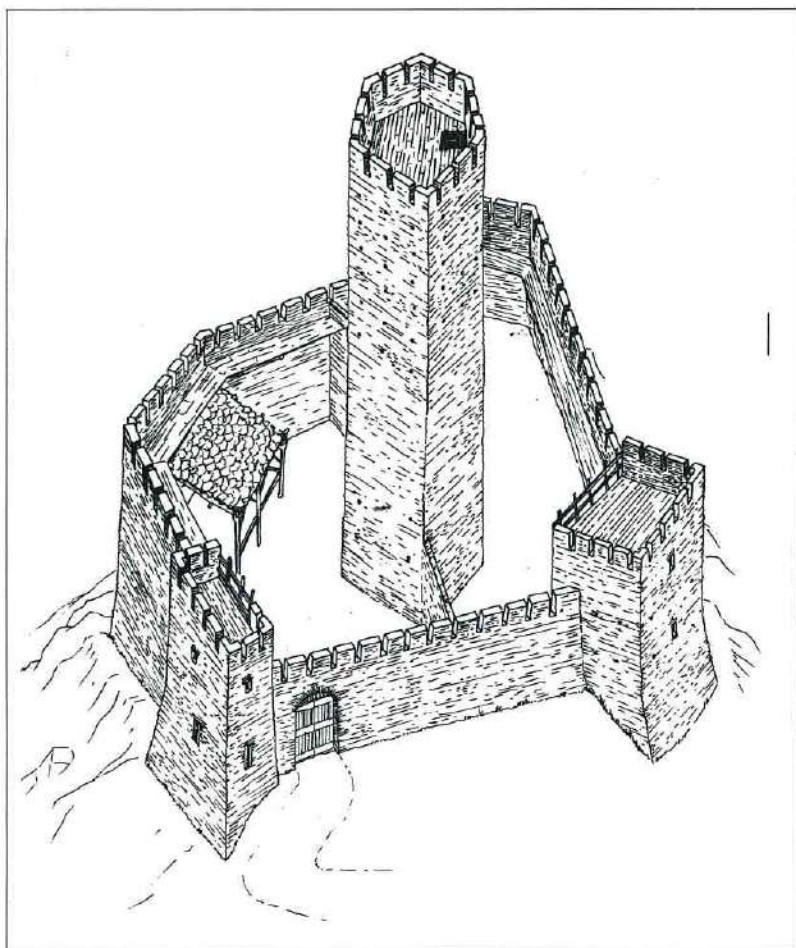
Le programme européen Life a permis de mobiliser 8 millions de francs. Des demandes sont en cours pour un deuxième programme. L'Etat a mis en place des comités départementaux de concertation et de suivi, et un comité national de suivi associant les différents acteurs : ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, organisations de protection des animaux, chasseurs. M. Bracque, inspecteur général de l'agriculture, a été mandaté par les ministres de l'Agriculture et de l'Environnement pour réaliser un rapport sur la protection des loups et le maintien de l'activité pastorale. Ce rapport vient d'être transmis aux membres du comité national du loup ; sa principale proposition est de définir des zones de présence et des modalités de gestion. Il reste à préciser sur quels critères...

- **MB** : *Monsieur le préfet, nous vous remercions pour ces réponses et pour l'attention que vous portez au développement des vallées de la Roya et de la Bévéra.*

M. Jean-René Garnier, préfet des Alpes-Maritimes, a pris ses fonctions à Nice le 25 janvier 1999. Il a succédé à M. Philippe Marland, qui était présent dans notre département depuis 1995. Né en 1938 à Brest (Finistère), Jean-René Garnier est père de trois enfants. Depuis sa sortie de l'Ecole nationale d'administration (ENA) en 1965, il a effectué une longue carrière au service de l'Etat et a occupé des fonctions dans différents ministères, notamment celui des départements et territoires d'outre-mer où il fut chef de cabinet du ministre Bernard Stasi, en 1973-74. Il fut nommé par la suite au poste de préfet de plusieurs départements : le département d'outre-mer de St. Pierre et Miquelon en 1987-88, l'Indre en 1988-90, les Pyrénées-Orientales en 1990-92, le Morbihan en 1992-95 et l'Isère en 1995-99.

LE CHATEAU DES LASCARIS A VERNANTE

Andrea LEVICO



Le village de Vernante, dans la vallée piémontaise de la Vermenagna, à une quinzaine de kilomètres au nord du col de Tende, est dominé par l'ancien château médiéval dit «La Tourousela». Cet édifice, à la différence de la presque totalité des châteaux piémontais du Moyen-Age, n'a pas connu de grandes transformations au cours des siècles et nous est parvenu presque dans son aspect d'origine.

D'après Manuele Morero et Alfredo Della Valle, étudiants de la faculté d'architecture de Mondovì : «Cela peut expliquer le grand intérêt que ces quelques ruines peuvent déclencher chez des étudiants d'histoire de l'art. Cependant, on n'a retrouvé aucune trace d'études spécifiques sur ce château, ce qui nous a motivé à une recherche attentive sur un monument qui risque de disparaître».

Au cours des années 1997 et 1998, Morero et Della Valle ont procédé à des relevés sur les ruines du château, «qui sont abîmées surtout à cause des activités humaines accomplies dans la deuxième moitié du XXème siècle»...

En effet, on peut voir sur les photos du début du siècle un château encore en très bon état, malgré plus de 300 ans d'abandon, par rapport à aujourd'hui.

Ce fut le creusement d'une carrière de talc, au pied de la montagne où se dresse le château, qui mina la solidité de la structure et causa de nombreux éboulements ; de sorte qu'en février 1966 le maire de Vernante décida -en dépit de toute idée de sauvegarde du patrimoine artistique- de faire procéder à l'abattage du donjon, estimé dangereux pour les maisons situées en contrebas. Cette décision trop hâtive, le danger pour les maisons étant en réalité très faible, fut exécutée dans un délai de quelques semaines : en mars 1966, une charge de dynamite fit sauter l'ancienne tour, qui s'élevait encore à l'époque à environ les deux tiers de sa hauteur originelle...

La «Tourousela» était le témoignage le mieux conservé de l'ancien comté de Tende, et en même temps l'emblème de la

Deux dessins de la «Tourousela» de Vernante du côté de l'unique entrée, au nord-est : reconstitution du château tel qu'il était au XIIIème siècle et état à la fin du XXème siècle. Collection Andrea LEVICO

commune de Vernante. On la retrouvait sur chaque photo et chaque peinture réalisée à Vernante. En 1962, elle avait été dotée d'un remarquable éclairage nocturne, «compte tenu -lit-on dans les archives communales- de l'importance artistique et historique de l'ouvrage». Or, il semble que quatre ans plus tard, plus personne ne parut s'en souvenir !

De toute façon, quelques mois après la destruction, la mairie fit procéder à une reconstruction du donjon, d'une façon à vrai dire assez maladroite, avec l'emploi du béton et sans respecter l'ancienne structure, ce qui nous a donné l'ouvrage actuel. La stabilité structurale de celui-ci est, à son tour, assez faible, de sorte que l'on peut craindre de nouveaux risques d'effondrements.

D'après l'étude de Morero et Della Valle, le donjon du château de Vernante devait dater du XIème siècle. A cette époque, le village devait se présenter comme un pauvre ensemble de maisons en pierre, où les hommes passaient les longs mois de la saison hivernale abrités avec leurs troupeaux dans les «crotte» (caves), voire dans les étables. Un mur de défense entourait probablement les maisons et une tour surmontait le village, sur le site où on peut encore la voir aujourd'hui, très favorable pour assurer une surveillance visuelle contre les offensives d'éventuels ennemis.

Les ruines d'une tour semblable se trouvent à Borgo-San-Dalmazzo et surtout dans le Trentin, région italienne proche de l'Autriche, ce qui témoigne d'une certaine diffusion des modèles architecturaux et militaires au Moyen-Age. C'est surtout la tour de Vigolo-Vattaro qui présente une impressionnante similitude avec celle de Vernante.

La «Tourousela», château des comtes Lascaris de Tende, à Vernante, telle qu'elle se présentait au début du XXème siècle. A cette époque, le donjon conservait encore environ les deux tiers de sa hauteur d'origine.

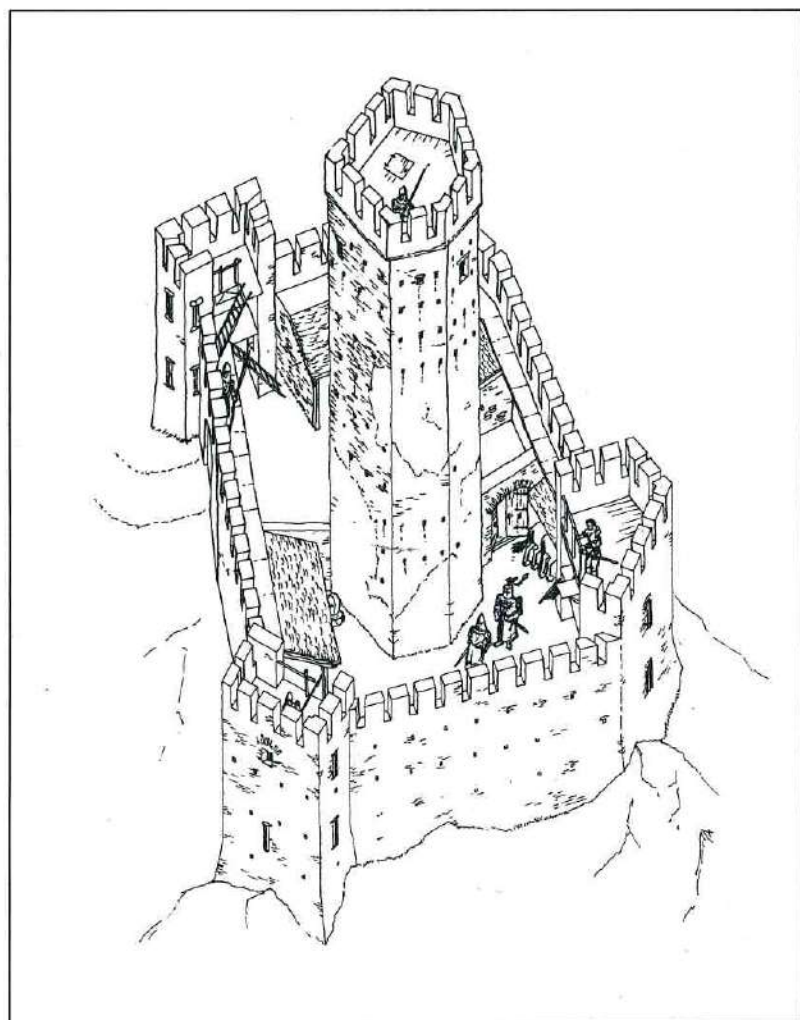
Collection Andrea LEVICO



Le village de Vernante subit, au cours des siècles, les événements militaires que connurent les communes des alentours, tels que les guerres qui opposaient Limone et Borgo-San-Dalmazzo, alliées contre Tende et Roccavione au cours du XIIIème siècle, et la bataille de Roccavione qui en 1275 donna une stabilité politique au comté de Tende. Ce dernier comportait alors, outre Tende et La Brigue, les villages de Vernante et Limone.

Une reconstitution de la «Tourousela», à l'époque où elle était occupée par une garnison de soldats du comte de Tende.

Collection Andrea LEVICO



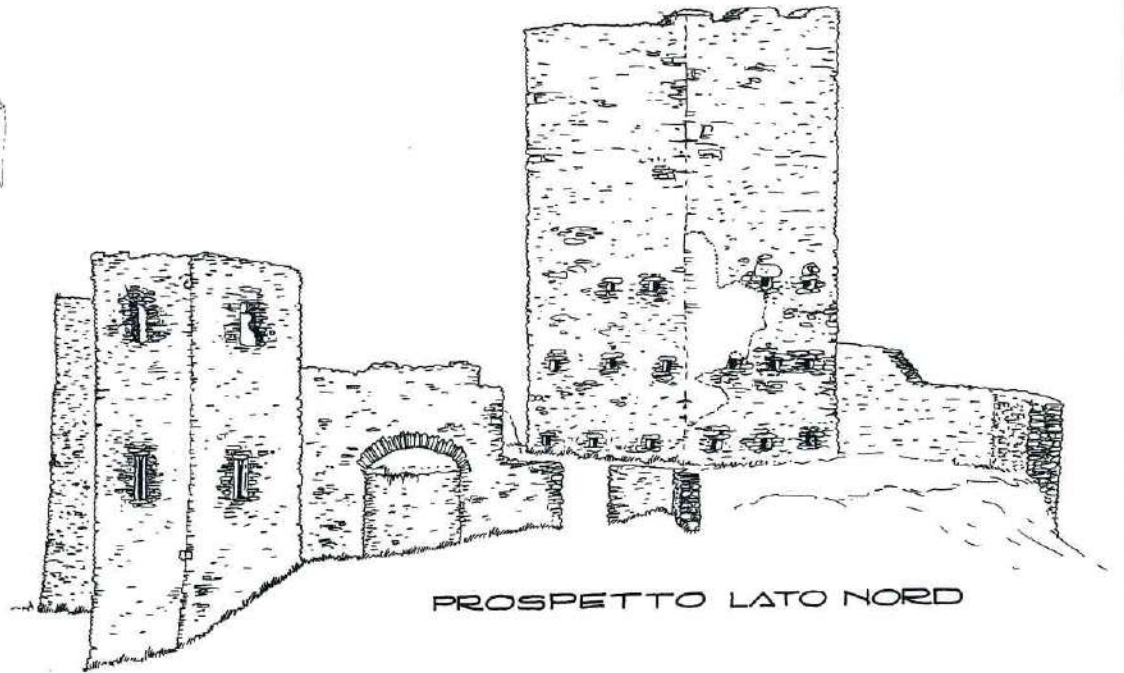
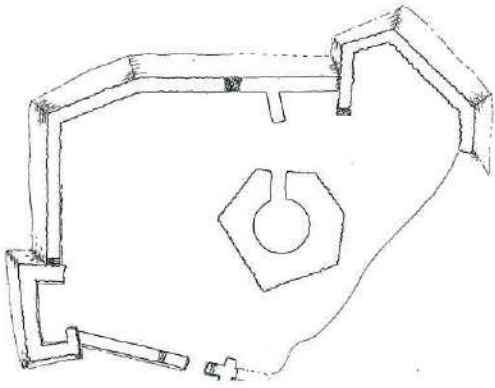
D'après l'historien Giorgio Beltrutti, ce serait après cette bataille que le comte Pietro Balbo de Tende aurait fait édifier le château de Vernante, pour assurer la protection des nouvelles frontières du comté. Mais l'historien Piero Camilla, dans son «histoire de Cuneo», indique un écrit du 30 octobre 1276 dans lequel le roi Charles d'Anjou mentionne précisément, parmi les différents châteaux occupés par des soldats de Cuneo en lutte contre le pouvoir établi dans leur ville, celui de Vernante : il existait donc déjà à l'époque et, vraisemblablement, n'avait pas pu être construit dans le court délai d'un an. Probablement, le comte Pietro Balbo ne fit qu'agrandir un ouvrage fortifié déjà existant.

On n'a retrouvé aucune information sur les batailles qui pourraient avoir concerné le château de Vernante, dont la vie semble avoir été assez tranquille. On sait qu'en février 1365, sur ordre du comte Pietro Balbo II, l'ambassadeur Manuele Nasi, envoyé par la ville de Cuneo auprès des comtes de Tende, y fut torturé...

Un document du 8 juillet 1575 nous informe que ce jour-là, le château fut remis aux mains d'un châtelain désigné par le comte Honoré II Lascaris. Cette transmission advint après une période où le château avait été administré par le duc de Savoie, au cours des longues années de lutte au terme desquelles, en 1581, le comté de Tende cessa son existence et fut incorporé aux possessions de la maison de Savoie. C'est cette année-là, ou peu après, que le château de Vernante fut définitivement abandonné.

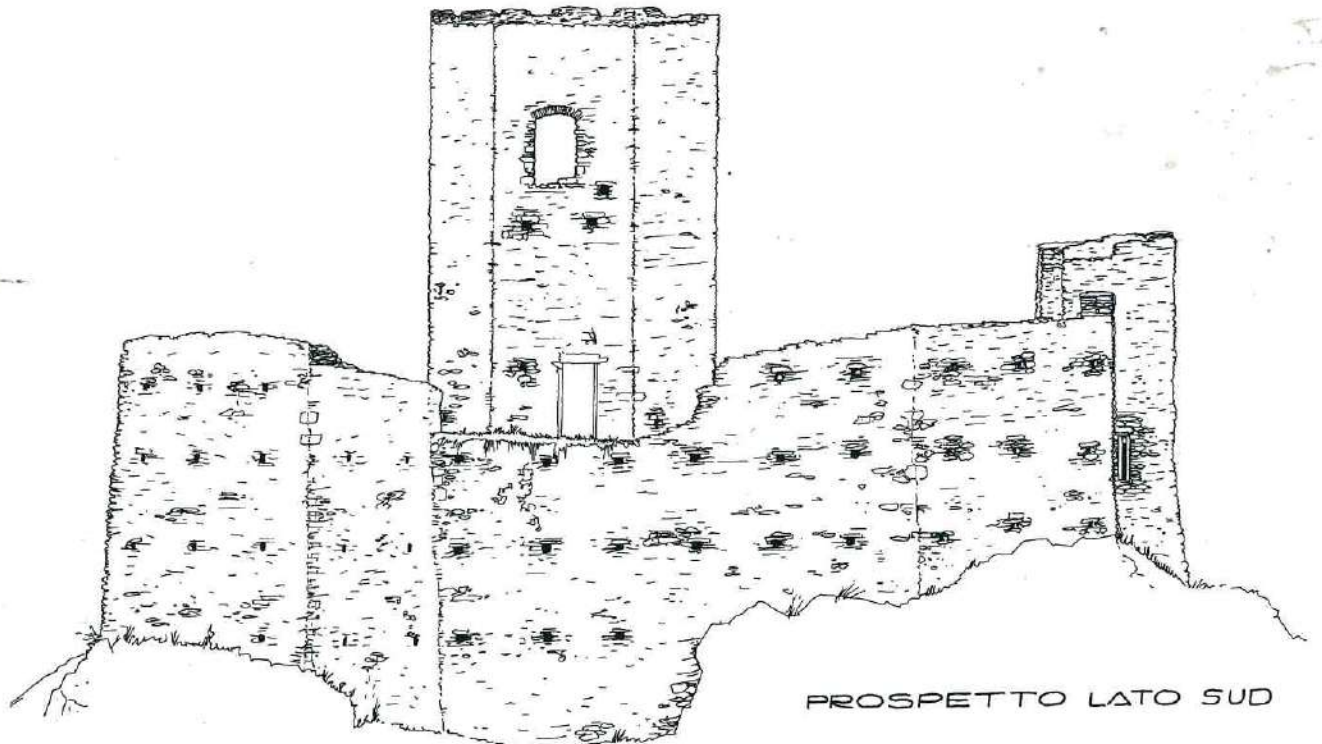
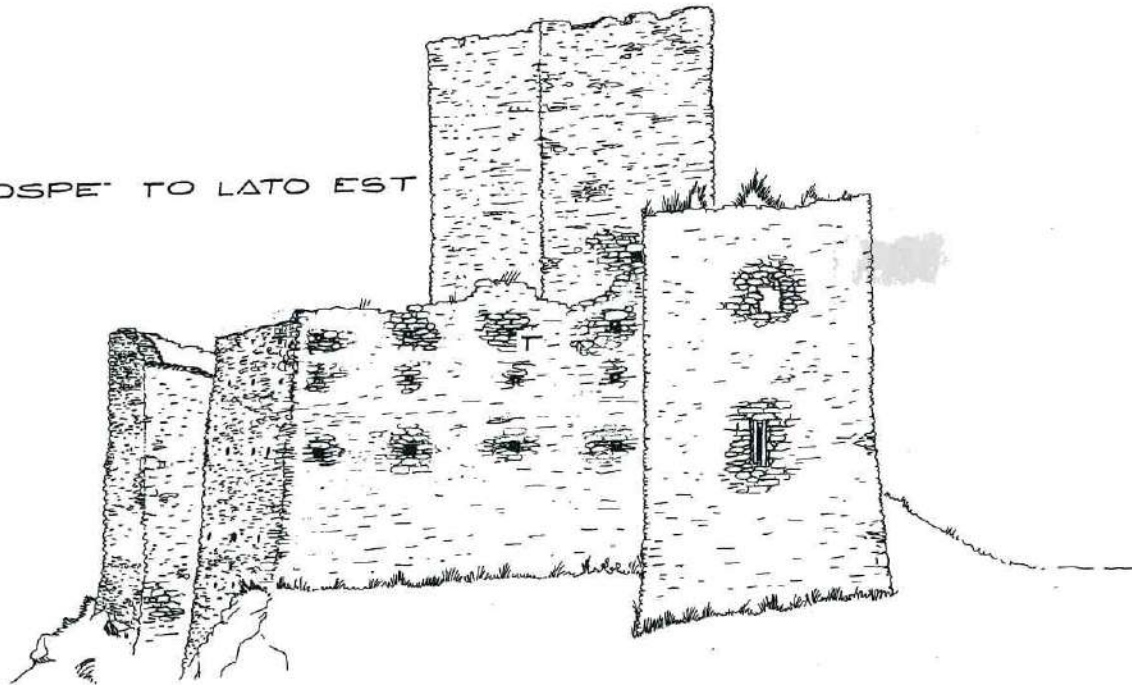
Ce document n'est cité par aucun auteur connu, et il a été retrouvé par Morero et Delle Valle aux archives d'Etat de Turin. Il s'agit d'un acte notarié, par lequel le secrétaire d'Etat du duc de Savoie, Monsieur De Cluy, transmet la charge du château au lieutenant du comte Honoré II, Raymond de Granis. On y lit, en langue italienne de l'époque : «8 luglio 1575, ore 3, Vernante in casa di Michele Vallori di esso luogo... Il capitano del castello e sua guarnigione è il sig. Ruffino Barbieri che deve rimettere il castello a detto procuratore con i mobili e le munizioni quali si ritrovarono et lasciarono in ditto castello al tempo che fu rimesso in sequestro et in mani di Sua Altezza, sotto la pena de la sua disubbidienza... Il capitano lascerà il castello quando gli sia restituito il contrassegno liberato dal giuramento, sia soddisfatto a lui et soi soldati li paghi di cui gli son creditori dal principio di aprile».

Soit : «8 juillet 1575, 3 heures, Vernante, chez M. Michele Vallori y résidant... Le capitaine du château et de sa garnison est M. Ruffino Barbieri, qui doit remettre le château au susdit procureur [NDLR : du comte Honoré II], complet des meubles et des munitions qui se trouvaient dans le même château au temps où il fut consigné à Son Altesse, sous peine de sa désobéissance... Le capitaine

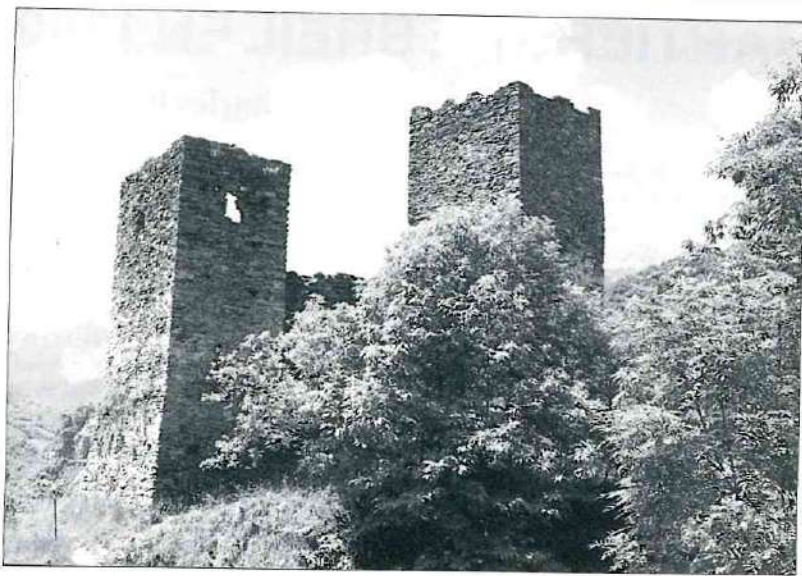


PROSPETTO LATO NORD

PROSPETTO LATO EST



PROSPETTO LATO SUD



quittera le château lorsqu'il lui sera remis le contreseing libéré du serment, et qu'on ait donné à lui et ses soldats les soldes qu'ils attendent depuis le début du mois d'avril». Au cas contraire, il peuvent emporter du château les meubles et les munitions, qui évidemment existaient encore à cette époque.

Le château avait surtout une fonction de contrôle du passage sur la route du col de Tende, notamment au titre de la perception des impôts. Il pouvait aussi fournir un abri aux soldats après leurs expéditions guerrières, et il était probablement occupé en permanence par une petite garnison de cinq ou six soldats. Les comtes de Tende avaient probablement à disposition une maison au centre du village, et ils ne demeuraient pas au château lors de leurs visites à Vernante.

On ne peut retrouver aucun indice de la présence d'un pont-levis. L'entrée devait donc être assurée par une simple porte cochère, contrôlée par les soldats du haut des deux tours incorporées dans le mur qui entourait le donjon. Ces tours étaient édifiées en amont, alors qu'en aval n'existait que le mur d'enceinte, la protection contre les ennemis étant assurée par la nature même du site, caractérisé par l'éperon rocheux qui fut ensuite creusé pour l'extraction du talc.

Aujourd'hui, on ne peut pas avoir l'idée précise du château tel qu'il était à l'époque car, à l'intérieur et à l'extérieur, le terrain se trouve surélevé d'environ deux mètres par rapport à son niveau d'origine. On ne parvient donc pas à entrevoir la porte d'entrée, ni la base du donjon. Une bonne quantité du volume de matériaux qui a déterminé ce

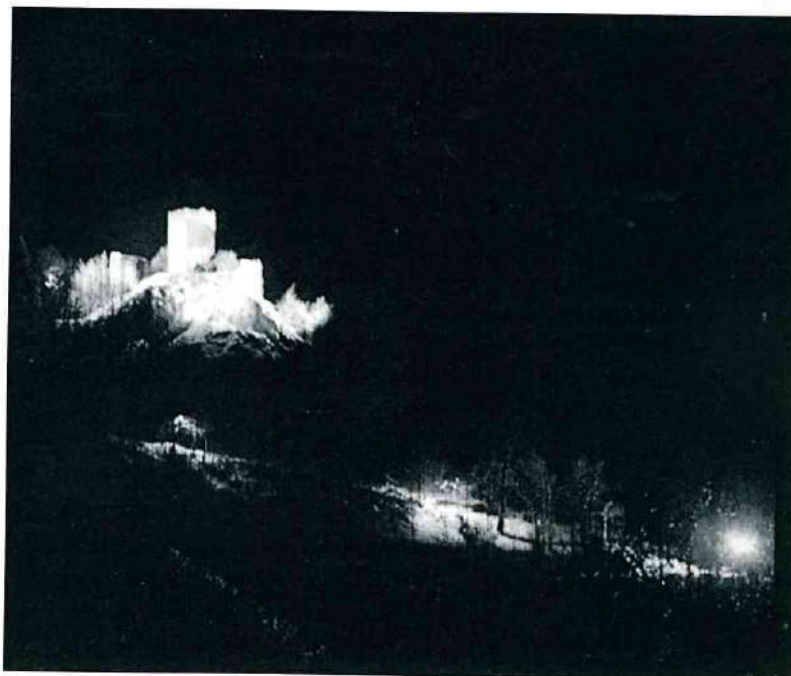
réhaussement de terrain provient probablement du donjon lui-même, à la suite des nombreux effondrements qu'il a connu au cours des siècles.

Les habitants du château vivaient à l'intérieur de la tour, qui comptait cinq ou six étages. L'entrée se trouvait à environ cinq mètres de hauteur par rapport au sol, et elle était accessible au moyen d'une échelle qui était enlevée en cas de danger. La tour avait une hauteur d'environ 20 mètres, une section hexagonale et une largeur de 2,50 mètres.

Dans la cour se trouvaient une citerne, mentionnée sur certains documents, et des abris en bois pour les chevaux et les hommes ; il est possible qu'il y ait aussi des locaux souterrains, tels qu'on peut en entrevoir, par exemple, dans les ruines du château de La Brigue.

Le mur de protection se poursuivait probablement jusqu'à rejoindre le village. Au premier étage de la tour, sans ouverture vers l'extérieur, devait se trouver la prison.

L'ensemble de l'ouvrage se présente aujourd'hui en très mauvais état et le risque d'un effondrement définitif, sinon d'un éboulement du terrain lui-même, est considérable. Malheureusement, la commune de Vernante ne dispose pas des fonds nécessaires pour effectuer des interventions de sauvegarde.



En haut, une vue de la «Tourousela» telle qu'elle se présente depuis que le donjon a été partiellement abattu et sommairement réparé en 1966.
Photo Andrea LEVICO

En page de gauche : plan et dessins en élévation par les côtés nord, est et sud des vestiges de la «Tourousela» de Vernante dans son état actuel.
Collection Andrea LEVICO

De nos jours, la «Tourousela» demeure un des symboles du village de Vernante, qu'on l'aperçoit de nuit illuminée (ci-dessus) ou de jour en arrivant par le train (ci-contre) ; à ce titre, elle mérite amplement que les autorités se préoccupent de sa conservation avant qu'il ne soit trop tard.

Photos Andrea LEVICO & José BANAUDO



LES HABITANTS DES DOUZE QUARTIERS DE BREIL EN 1742

(Suite des n°43 et 44 du «Haut-Pays»)

Charles BOTTON

Dixième quartier :

Maison N° 217.
BOERO Pierre 54 ans.
 Marie, épouse, 50 ans.
 Charles Antoine, fils, 27 ans.
 Lucas, fils, 19 ans.
 Jean Antoine, fils, 16 ans.
 Ludovic, neveu de Pierre et fils Franco BOERO, 20 ans.

Maison N° 218.
REY Jean-Baptiste 59 ans.
 Etienne, fils, 34 ans.
 Angèle, son épouse, 30 ans.
 Madeleine, leur fille, 6 ans.
 Jean André, leur fils, 4 ans.
 Isidore, leur fils, 3 ans.
 Charles Antoine, autre fils de Jean-Baptiste, 18 ans.

Maison N° 219.
Angèle, Veuve de Honoré NOIA (?) 50 ans.
 Julie, sa fille, 21 ans.
 Horace, son fils, 19 ans.

Maison N° 220.
BARBERO Barthélemy 60 ans.
 Lucrèce, épouse, 57 ans.
 Ange, fils, 26 ans.
 Jacques, fils, 20 ans.
 Jean Augustin, fils, 17 ans.
 Marie Camille, Veuve de François BOERO, 20 ans.

Maison N° 221.
SENECA Antoine 26 ans.
 Lucrèce, épouse, 30 ans.
 Pierre, fils, 5 ans.
 Ignace, fils, 3 ans.

Maison N° 222.
ROBIOLO Antoine 30 ans.
 Ludovique, épouse, 30 ans.
 Victoire, fille, 7 ans.
 Pierre, fils, 5 ans.
 Fabrice, fils, 3 mois.

Maison N° 223.
COTTALORDA Pierre 60 ans.
 Ange, fils, 21 ans.
 Angèle Marie, épouse d'Ange, 24 ans.
 Lucie, fille de Jean-Baptiste, 24 ans.
 Rosalie, fille de Jean-Baptiste, 17 ans.

Maison N° 224.
COTTALORDA Jean-Baptiste 39 ans.
 Honorine, épouse, 38 ans.
 Julie, fille, 8 ans.
 Marie Camille, fille, 3 ans.

Maison N° 225.
REY Ange 49 ans.
 Marie, épouse, 44 ans.
 Julie, fille, 14 ans.
 Joseph, fils, 7 ans.

Maison N° 226.
Anne Marie, Veuve de Dominique TOESCA, 61 ans.
 Joseph, fils, 26 ans.
 Angèle, fille, 20 ans.
 Michel Ange, fils, 19 ans.

Maison N° 227.
Marie Camille, Veuve de Jean Augustin BUONFIGLIO, 70 ans.
 Angèle, sa fille, 35 ans.

Maison N° 228.
BELLOMO Augustin 38 ans.
 Anne Marie, épouse, 37 ans.
 Dorothee, fille, 18 ans.
 Impérial, fils, 15 ans.
 Ludovic, fils, 10 ans.
 Ignace, fils, 2 ans.

Maison N° 229.
BOERO Augustin 60 ans.
 Anne Marie, épouse, 47 ans.
 Angèle Appolonie, fille, 6 ans.

Maison N° 230.
ORENGO Jean François 50 ans.
 Marie, épouse, 44 ans.
 Jean-Baptiste, fils, 17 ans.

Maison N° 231
BARBERO André 37 ans.
 Marguerite, épouse, 38 ans.
 Jean Augustin, fils, 17 ans.
 Jacques, fils, 10 ans.
 Thérèse, fille, 9 ans.
 Marie Angèle, fille, 2 ans.

Maison N° 232
ROSTAGNO Ange 39 ans.
 Madeleine, épouse, 36 ans.
 Charles, fils, 15 ans.
 Anne Marie, fille, 10 ans.
 Angèle, fille, 6 ans.
 Lucrèce, fille, 2 ans.

Maison N° 233.
FOLCHERO Charles Antoine 47 ans.
 Françoise, épouse, 50 ans.
 Angèle Marie, fille, 19 ans.

Maison N° 234.
LIPRANDI Honoré, de Saorge, 67 ans.
 Anne, épouse, 60 ans.

Maison N° 235.
Angèle, Veuve de Jean-Baptiste COTTALORDA, 60 ans.

Maison N° 236.
MACARRI Charles Antoine 30 ans.
 Octavie, épouse, 34 ans.
 Marie Madeleine, fille, 20 ans.
 Angèle, fille, 8 ans.
 Julie, fille, 3 ans.

Maison N° 237
Révérend Seigneur BELLOMO Jean-Baptiste 31 ans.
 Ange, son frère, 39 ans.
 Lucrèce, épouse d'Ange, 35 ans.
 Jeanne, leur fille, 17 ans.
 Joseph, leur fils, 14 ans.
 Jean-Baptiste, leur fils, 2 ans.

Maison N° 238.
ROSCIANO Pierre 50 ans.
 Jeanne, épouse, 49 ans.
 Jean Pierre, fils, 24 ans.
 Anne, épouse de Jean-Pierre, 20 ans.
 Antoine Augustin, fils de Pierre, 18 ans.
 Eléonore, fille de Pierre, 15 ans.
 Jean-Baptiste, fils de Pierre, 10 ans.
 Lucrèce, fille d'Ange BARBERO, 16 ans.

Maison N° 239.
ROSCIANO Gervais 30 ans.
 Marie, épouse, 28 ans.
 Pierre, fils, 6 ans.
 Joseph François, fils, 1 an.
 REY Jean-Baptiste, serviteur, 20 ans.

Maison N° 240.
ROSCIANO Ludovic 46 ans.
 Claire, épouse, 44 ans.
 Dominique, fils, 20 ans.
 Pierre, fils, 17 ans.
 Jean-Baptiste, fils, 15 ans.
 François, fils, 10 ans.
 Jean, fils, 9 ans.
 Marie Eléonore, fille, 6 ans.
 Gervais, fils, 4 ans.
 Joseph, fils, 2 mois.

Maison N° 241.
BARBERO Pierre 48 ans.
 Perinette, épouse, 49 ans.
 Anne Marie, fille, 20 ans.
 Jean-Baptiste, fils, 18 ans.

Maison N° 242.
REVELLO Ange 25 ans.
 Françoise, épouse, 24 ans.
 Jean-François, frère d'Ange, 20 ans.

Maison N° 243.
Anne Marie, Veuve de Antoine BOTERO 80 ans.
 BOTTERO Honoré, fils, 50 ans.
 Jean-François, son fils, 18 ans.

Maison N° 244.
Anna, Veuve de Valentin ANFOSSO, 56 ans.
 Pierre, fils, 20 ans.
 Angèle, fille, 10 ans.

Maison N° 245.
ANFOSSO Charles 27 ans.
 Anne Marie, épouse, 20 ans.
 Paul Valentin, fils, 6 mois.

Maison N° 246.
GALLONE Horace 54 ans.
 Marie, épouse, 56 ans.
 Paul Antoine, fils, 30 ans.
 Jean-Baptiste, fils, 24 ans.
 Lucrèce, son épouse, 25 ans.
 Anne Marie, fille de Horace et Marie, 20 ans.

Maison N° 247.
BUONFIGLIO Augustin 59 ans.
 Angélique, épouse, 57 ans.
 Pierre, fils, 18 ans.
 Camille, fille, 15 ans.

Maison N° 248.
RORENCO Jean-Baptiste 70 ans.
 Anne Marie, épouse, 54 ans.

Maison N° 249.
ROSTAGNO Jacques 40 ans.
 Camille, épouse, 35 ans.
 Angèle, fille, 14 ans.
 Thérèse, fille, 11 ans.
 Jean Augustin, fils, 7 ans.
 Honoré, fils, 3 ans.
 Ange, fils, 8 mois.

Maison N° 250.
GHIRARDO Charles Antoine 29 ans.
 Anne Marie, épouse, 28 ans.
 Jean-Baptiste, fils, 4 ans.
 Marie, fille, 2 ans.

Maison N° 251.
REVELLO Charles Horace 30 ans.
 Anne Marie CARENCA, 31 ans.
 Antoine ?, 11 ans.
 Pierre, frère, 5 ans.

Maison N° 252.
REVELLO Jean François 40 ans.
 Madeleine, épouse, 39 ans.
 Claire Marie, fille, 14 ans.
 Julie, fille, 10 ans.
 Marie Marguerite, fille, 5 ans.
 Charles Antoine, fils, 4 ans.
 Horace, fils, 3 ans.

Maison N° 253.
GIAUNA Jean-Baptiste 40 ans.
 Anne, épouse, 35 ans.
 Jean Pierre, fils, 10 ans.
 Claire, fille, 3 ans.

Maison N° 254.
Angélique, Veuve de Charles Antoine ROSTAGNO, 49 ans.
 Jean-Baptiste, fils, 20 ans.

Onzième quartier :

Maison N° 255.
FOLCHERO Jean-Baptiste 50 ans.
 Jeanne, épouse, de Sospel, 59 ans.

Maison N° 256.
MACARRI Jean Augustin 20 ans.
 Pétronille, épouse, 21 ans.
 Pierre Joseph, fils, 7 mois.
 Barthélemy, frère de Jean Augustin, 18 ans.

Maison N° 257.
PIGNON Jean-Baptiste 20 ans.
 Marie Camille, épouse, 20 ans.

Maison N° 258.
Marie Appolonie, Veuve de Augustin BELLOMO, 58 ans.
 TORRELLO Jean-Baptiste, 50 ans.
 Angèle, son épouse, 45 ans.
 Madeleine, leur fille, 16 ans.
 Anne Catherine, leur fille, 10 ans.
 Michel Ange, leur fils, 6 ans.

Maison N° 259.
ROBIOLO Charles 68 ans.
 Marie Pétronille, fille, 26 ans.

Maison N° 260.
AIPERTO Jean André 41 ans.
 Marguerite, épouse, 40 ans.
 Jean, fils, 20 ans.
 Antoine Marie, fils, 18 ans.
 Anne Marie, fille, 16 ans.
 Marie Camille, fille, 15 ans.
 Marie Victoire, fille, 10 ans.
 Charles, fils, 11 ans.
 Marie, fille, 9 ans.
 Jean-Marie, fils, 7 ans.
 Joseph, fils, 5 ans.

Maison N° 261.
COTTALORDA Jacques, fils de feu Augustin, 22 ans.
 Jean Augustin, frère, 21 ans.
 Madeleine, soeur, 18 ans.

Maison N° 262.
FOLCO Ludovic 47 ans.
 Anne, épouse, 55 ans.
 Pétronille, fille, 17 ans.
 André, fils, 15 ans.
 Lucrèce, fille, 5 ans.
 Anne Catherine, fille, 1 an.

Maison N° 262.
 (NDLR Erreur, double numérotation 262)
COTTALORDA Augustin 50 ans.
 Marie, épouse, 50 ans.
 Angélique, de feu Barthélémy CARENCO, 19 ans.

Maison N° 263.
TRUCO Barthélémy 39 ans.
 Julie, épouse, 49 ans.
 Jeanne, fille de Thomas TOESCA, de Saorge, 26 ans.
 Jean Paul, son frère, 9 ans.

Maison N° 264.
ROSTAGNO Charles 45 ans.
 Madeleine, épouse, 47 ans.

Maison N° 265.
NOVO Jean-Baptiste 39 ans.
 Angélique, épouse, 39 ans.
 Ignace, fils, 8 ans.
 Marie Camille, fille, 5 ans.
 Madeleine, fille, 4 ans.
 Marie Appolonie, 1 an.

Maison N° 266.
ROSTAGNO François 32 ans.
 Barbara, épouse, 28 ans.
 Angèle, fille, 6 ans.
 Jean André, fils, 6 mois.

Maison N° 266
 (NDLR Erreur, double numérotation 266).
SICARDO Charles Antoine 57 ans.
 Marie, épouse, 50 ans.
 Marie Camille, fille, 14 ans.
 Jean André, fils, 8 ans.
 Angèle Marie, fille, 5 ans.
 Jean Augustin, fils de Charles Antoine, 20 ans.
 Jean André, fils de CARENCO Barthélémy, serviteur, ILLISIBLE.

Maison N° 267.
SICARDO Etienne 20 ans.
 Angèle, épouse, 23 ans.
 Anne Marie, soeur de Etienne, 14 ans.

Maison N° 268.
NOVO Ignace 69 ans.
 Appolonie, épouse, 47 ans.
 Joseph, fils, 23 ans.
 Etienne, fils, 17 ans.
 Jacques, fils, 14 ans.
 Marie Angèle, fille, 10 ans.

Maison N° 268.
 (NDLR Erreur, double numérotation).
MALACRIA Guillaume 46 ans.
 Marie Aleandrine, épouse, 33 ans.
 Pierre, fils, 14 ans.
 Charles Antoine, fils, 8 ans.
 Rose, fille, 2 ans.

Maison N° 269
CARENCO Marc Antoine 45 ans.
 Angèle, épouse, 53 ans.
 Marie Catherine, fille, 15 ans.
 Jeanne Marie, fille, 2 ans.

Maison N° 270.
COTTALORDA Jean-Baptiste 42 ans.
 Anne, épouse, 48 ans.
 Angélique, fille, 15 ans.
 Ange, de feu Barthélémy CARENCO, serviteur, 14 ans.

Maison N° 271.
TRUCO Ludovic 50 ans.
 Julie, épouse, 50 ans.
 Jérôme, fils, 18 ans.
 Ange, fils, 15 ans.
 Marie Françoise, fille, 12 ans.
 Ignace, fils, 6 ans.
 Jeanne, fille, 2 ans.

Maison N° 272.
Jeanne, Veuve de Ambroise GALLON, 42 ans.

Maison N° 273.
GASTALDO Jean Augustin 45 ans.
 Madeleine, épouse, 43 ans.
 Françoise, fille, 16 ans.
 Pierre Joseph, fils, 9 ans.
 Ludovique, fils, 6 ans.

Maison N° 274.
ROSTAGNO Charles Antoine 59 ans.
 Julie Catherine, épouse, 50 ans.
 Marie Camille, fille, 4 ans.

Maison N° 275.
TRUCO Antoine 50 ans.
 Marie, épouse, de la Penna, 33 ans.
 Horace, fils, 15 ans.
 Paul Antoine, fils, 9 ans.

Maison N° 276.
ORENGO Joseph 66 ans.
 TRUCO Jean Antoine 46 ans.
 Marie, épouse de Jean Antoine, 35 ans.
 Dorothee, leur fille, 12 ans.
 Joseph, leur fils, 3 ans.
 Angélique, leur fille, 1 mois.

Maison N° 277.
BUONFIGLIO Jean Baptiste 44 ans.
 Marie, épouse, 40 ans.
 Ludovique, fille, 20 ans.
 Appolonie, fille, 11 ans.
 Antoine Auguste, fils, 1 an.

Maison N° 278.
MASCARELLO Jean-Baptiste 54 ans.
 Marie, épouse, 43 ans.
 Marie Camille, fille, 21 ans.
 Jean Augustin, fils, 8 ans.
 Philippe, de feu Pierre DAONE, serviteur, 24 ans.
 Honoré, d' Antoine ROBIOLO, serviteur, 16 ans.

Maison N° 279.
NOVO Joseph 59 ans.
 Marie Françoise, épouse, 58 ans.
 Jean-Baptiste, fils, 11 ans.

Maison N° 280.
Angélique, Veuve de Augustin SCARCIAFICA, 62 ans.
 Ange, fils, 21 ans.

Maison N° 281.
ROBIOLO Antoine 79 ans.
 Anne, épouse, 63 ans.
 Jeanne, fille, 14 ans.

Maison N° 282
NOVO Ignace 24 ans.
 Eléonore, épouse, 25 ans.
 Augustin, fils, 3 ans.
 Jean-Baptiste, fils, 1 mois.

Maison N° 283
Dominique, Veuve de Jean François BUONFIGLIO, 63 ans.
 Charles Antoine, fils, 23 ans.
 Anne, son épouse, 21 ans.

Maison N° 284
COTTALORDA Jean-Baptiste 30 ans.
 Anne Françoise, épouse, 37 ans.

Maison N° 285.
FARAUDO Jean Augustin 40 ans.
 Angèle, épouse, 33 ans.
 Jean Antoine, fils, 13 ans.
 Ludovic, fils, 6 ans.
 Lucrèce, fille, 4 ans.
 Joseph Antoine, fils, 6 mois.

Maison N° 286.
FARAUDO Antoine 64 ans.
 Anne, épouse, 54 ans.
 Marc GIOANNI, serviteur, 60 ans.

Maison N° 287.
ROBIOLO Pierre 28 ans.
 Marie, épouse, 34 ans.
 Octave de feu Pierre FARAUDO, 11 ans.
 Sylvestre, son frère, 2 ans.

Maison N° 288.
COTTALORDA Jean François 70 ans.
 Anne Marie, de feu Jean-baptiste ROBIOLO, 18 ans.

Maison N° 289.
Lucrèce, Veuve de Pierre SENECA, 70 ans.
 Ange, fils, 30 ans.
 Marguerite, son épouse, 24 ans.
 Paul Antoine, leur fils, 3 ans.
 Angèle, leur fille, 6 mois.

Maison N° 290.
ROSCIANO Pierre 35 ans.
 Marie Catherine, épouse, 37 ans.
 Jean François, fils, 7 ans.
 Jean André, fils, 3 ans.
 Paul Antoine, fils, 3 mois.

Maison N° 291.
Anne Françoise, Veuve de Augustin BOERO, 39 ans.
 Angèle, fille, 14 ans.
 Marie Catherine, fille, 4 ans.

Maison N° 292.
BOERO Charles Antoine 45 ans.
 Angèle, épouse, 49 ans.
 Marie Pétronille, fille, 14 ans.

Maison N° 293.
SARTORE Augustin 50 ans.
 Ludovique, épouse, 54 ans.
 Joseph, fils, 18 ans.
 Anne Marie, son épouse, 22 ans.
 Ferdinand, fils d' Augustin, 16 ans.
 Charles Antoine, fils d' Augustin, 14 ans.
 Bartholomée, fille d' Augustin, 11 ans.
 Madeleine, fille d' Augustin, 6 ans.
 Fabrice, fils d' Augustin, 4 ans.

Maison N° 294.
TORRELLO Dominique 42 ans.
 Antoinette, épouse, 27 ans.
 Marie Appolonie, fille, 2 ans.

Maison N° 295.
Marie Veuve de Barthélémy CARENCO, 58 ans.

Maison N° 296.
BARBERO Sylvestre 44 ans.
 Anne, épouse, 36 ans.
 Julien, fils, 15 ans.
 Marie, fille, 13 ans.
 Madeleine, fille, 9 ans.
 Octavie, fille, 5 ans.
 Appolonie, fille, 3 ans.
 Marie camille, fille, 7 mois.

Maison N° 297.
Marie Marguerite, Veuve de Antoine COTTALORDA, 62 ans.
 Jean-Baptiste, fils, 37 ans.
 Jeanne Catherine, épouse, 36 ans.
 Marie Marguerite, fille illégitime de Jeanne Marguerite, 6 ans.

Maison N° 298.
Angèle, Veuve de Jean Pierre GIAUNA, 28 ans.

Maison N° 299
CARENC Jean François 38 ans.
 Françoise, épouse, 29 ans.
 Anne marie, fille, 10 ans.
 Marie Camille, fille, 4 ans.
 Jeanne Marie, fille, 9 mois.

Maison N° 300.
Angélique, Veuve de Marc Antoine GASTALDO, 54 ans.

Maison N° 301
ROBIOLO Joseph 41 ans.
 Angèle, épouse, 36 ans.
 Gervais, fils, 9 ans.
 Appollonie, fille, 4 ans.
 Charles Augustin, fils, 6 mois.

Maison N° 302
Réverend Seigneur Don Jean-Baptiste ROBIOLO 52 ans.
 SICARDO Charles Augustin 32 ans.
 Seigneure Jeanne Marie, son épouse, 25 ans.
 Claire Marie, leur fille, 2 ans.

Maison N° 303
Angèle, Veuve de Jean-Baptiste GASTALDO, 64 ans.
 Pierre, fils, 24 ans.
 Marie Catherine, son épouse, 27 ans.
 Jean-Baptiste, leur fils, 1 mois.
 Marie camille, soeur de Pierre, 17 ans.

Maison N° 304.
GASTALDO Jean Augustin 36 ans.
 Julie, épouse, 31 ans.
 Antoine, fils, 11 ans.

<i>Maison N° 305</i>			<i>Maison N° 316</i>		<i>Maison N° 323.</i>	
PASTORE Pierre	67 ans.		GHIRARDO Joseph	50 ans.	Seigneur Jean Augustin ROSTAGNO	60 ans.
Anne, épouse,	70 ans.		Marie, épouse,	54 ans.	Eléonore, épouse,	54 ans.
Charles Antoine, fils,	36 ans.		Jean-Baptiste, fils,	29 ans.	Jean-Baptiste, fils,	29 ans.
Lucrèce, son épouse,	28 ans.		Fabrice, fils,	25 ans.	Ferdinand, fils,	24 ans.
Pierre, leur fils,	8 ans.		François, fils,	23 ans.	Thérèse, son épouse,	22 ans.
Charles Antoine, leur fils,	5 ans.		Antoine, fils,	21 ans.	Anne Marie, leur fille,	2 ans.
Marie Camille, leur fille,	2 ans.		Angèle Appollonie, fille,	16 ans.	Paul Antoine, fils de Jean Augustin et Eléonore,	18 ans.
Jean-baptiste, fils de Pierre,	26 ans.		Ange, fils,	13 ans.	Marie Aleandrine, sa soeur,	15 ans.
<i>Maison N° 306</i>			<i>Maison N° 317</i>		<i>Maison N° 324.</i>	
VIRORELLO Antoine	50 ans.		COTTALORDA Charles Antoine	35 ans.	REVELLO Jacques, de Sospel,	70 ans.
Marie Camille, épouse,	40 ans.		Marie, épouse,	31 ans.	Antoine Augustin, son fils,	30 ans.
Charles, fils,	15 ans.		Jean-baptiste, fils,	10 ans.	Argentine, son épouse,	34 ans.
Ange, fils,	10 ans.		Ludovic, fils,	8 ans.	Marie Petronille, leur fille,	12 ans.
Marc Antoine, fils,	5 ans.		Jean Marie, fils,	6 ans.	Horace, leur fils,	10 ans.
Marie Camille, fille,	3 ans.		Lucrèce, fille,	4 ans.	Julie, leur fille,	6 ans.
Marie Camille, de feu Honoré COTTALORDA,	14 ans.		Fabrice, fils,	1 an.	Jacques Antoine, leur fils,	9 mois.
			<i>Maison N° 318</i>		La Giandola :	
Douzième quartier :			ROSTAGNO Fabrice	30 ans.	<i>Maison N° 325.</i>	
<i>Maison N° 307</i>			Marie Catherine, épouse,	40 ans.	BUONFIGLIO Jean-Baptiste	44 ans.
Seigneur Jean-Baptiste GASTALDI	62 ans.		<i>Maison N° 319</i>		Lucrèce, épouse,	41 ans.
Seigneure Pétronille, épouse,	59 ans.		BOERO François	50 ans.	Marie Angèle, fille,	19 ans.
Lucie, fille,	25 ans.		Marie catherine, épouse,	41 ans.	Eléonore, fille,	13 ans.
Julie, fille,	18 ans.		<i>Maison N° 320</i>		Pierre Julien, fils,	10 ans.
Pétronille, d'Antoine MACARRI, servante,	20 ans.		TEALDO Jean-Baptiste	49 ans.	César, fils,	1 an.
Jean-Baptiste, fils du Seigneur avocat J-B GASTALDI,	2 ans.		Ludovique, épouse,	44 ans.	<i>Maison N° 326.</i>	
<i>Maison N° 308</i>			Joseph, fils,	9 ans.	OSENDA Barthélémy	52 ans.
REY Pierre Antoine	42 ans.		Ludovic, fils,	6 ans.	Lucrèce, épouse,	49 ans.
Appollonie, épouse,	36 ans.		Ange, fils,	4 ans.	Jean-baptiste, fils,	17 ans.
Jean François, fils,	12 ans.		Marie Madeleine, fille de Jean-Baptiste,	24 ans.	Marie Angélique, fille,	12 ans.
Anne Marie, fille,	10 ans.		Marie Camille, sa soeur,	15 ans.	Marie, fille,	2 ans.
Marie Camille, fille,	6 ans.		<i>Maison N° 321.</i>		La Giavondola :	
Jean-Baptiste, fils,	3 ans.		Seigneure Lucrèce, Veuve du		<i>Maison N° 327.</i>	
Octave, fils,	3 ans.		Seigneur Franco GUBERNATIS	64 ans.	MACARRIO Antoine, de Ventimille,	64 ans.
Angèle Marie, fille,	6 mois.		Seigneur Isidore, fils,	31 ans.	Chiquinette, épouse,	49 ans.
<i>Maison N° 309</i>			Marie Françoise, son épouse,	23 ans.	Barthélémy, fils,	29 ans.
BUONFIGLIO Honoré	41 ans.		Pierre, leur fils,	1 an.	Jacques, fils,	23 ans.
Marie Catherine, épouse,	41 ans.		Marie, servante,	37 ans.	Charles, fils,	20 ans.
Marie Camille, fille,	20 ans.		<i>Maison N° 322.</i>		Marie Catherine, fille d'Antoine,	34 ans.
Jean-Baptiste, fils,	11 ans.		Seigneure Isabelle VERNONI, de Turin,	64 ans.	Pétronille, fille d'Antoine et Chiquinette,	19 ans.
<i>Maison N° 310</i>			REY Charles Horace	29 ans.	Honorate, sa soeur,	16 ans.
VIRORELLO Marc Antoine	39 ans.		Seigneure Marie Catherine, son épouse,	30 ans.		
Clémence, épouse,	27 ans.		paul Antoine, leur fils,	3 ans.		
Joseph, fils,	14 ans.		Angèle Marie, leur fille,	1 an.		
Marie Camille, fille,	12 ans.		Seigneure Isabelle de feu			
Angèle, fille,	3 ans.		le Seigneur Médecin PENNA,	33 ans.		
Marie Catherine, fille,	9 mois.		Anne Catherine, de feu J-B BUONFIGLIO, servante,	36 ans.		
<i>Maison N° 311</i>						
Seigneure Thérèse, Veuve du						
Seigneur Médecin SASSI,	67 ans.					
Jean-Baptiste de feu le Seigneur Jean Paul SASSI,	9 ans.					
Jean François, son frère,	8 ans.					
marie Marguerite, sa soeur,	5 ans.					
Barthélémy, son frère,	4 ans.					
Marguerite, Veuve PASTORELLA,						
de Rochetta, servante,	36 ans.					
<i>Maison N° 312</i>						
COTTALORDA Horace	64 ans.					
Anne, épouse,	52 ans.					
Marie Françoise, fille,	10 ans.					
<i>Maison N° 313</i>						
Rév Seigneur Don Charles Domonique ROBIOLIS,						
prévot,	43 ans.					
Marie, Veuve de Joseph MASSEGLIA,	70 ans.					
Antoinette Marie de Charles Antoine SICARDO	26 ans.					
<i>Maison N° 314</i>						
Rev Seigneur Boniface NOVO	72 ans.					
NOVO Jean Augustin, frère,	74 ans.					
Jean-baptiste, son fils,	44 ans.					
Julie, épouse,	42 ans.					
Marie Lucrèce, fille,	19 ans.					
Jean Augustin, fils,	17 ans.					
Marie Camille, fille,	6 ans.					
Marie Catherine, fille,	3 ans.					
<i>Maison N° 315</i>						
ORENGO Jean-Baptiste	39 ans.					
Jeanne, épouse,	34 ans.					
Pierre, fils,	10 ans.					
Marie Camille, fille,	3 ans.					
Pierre, de feu Charles Antoine ORENGO,	15 ans.					
Antoine, son frère,	12 ans.					
Octavie, leur soeur,	8 ans.					

Que la publication de cette longue liste permette d'ouvrir une piste aux Breillois d'aujourd'hui à la recherche de leurs racines : tel était le but de cet article. Nous rappellerons que l'«Etat des Ames» était un recensement effectué par les autorités ecclésiastiques et ne concernait donc que les habitants catholiques baptisés à une époque donnée. Peuvent donc en être exclues des familles qui ne se trouvaient pas sur le territoire de la commune à ce moment-là, ou bien qui appartenaient à une confession autre que catholique : il faut se souvenir que le protestantisme rencontra un certain succès en Haute-Roya en particulier aux XVème et XVIème siècles, et qu'une petite communauté juive exista à La Brigue.

Plusieurs lecteurs nous ont demandé, à juste raison, à quels quartiers actuels correspondaient les douze «vicinanze» ou «quartiers» entre lesquels se répartissent les «âmes» recensées. Malheureusement, les archives n'ont pas permis de retrouver la correspondance de ces divisions ; on sait seulement que deux écarts périphériques du village, relativement éloignés l'un de l'autre, La Giavondola et La Giandola, dépendaient du 12ème quartier.

UNE BELLE RANDONNÉE EN PAYS BRIGASQUE : LE CIRCUIT DE STROUP

Dénivelée : 690 m environ.
Temps : 4h30 environ.

Pierre MAILLET

Cette très belle randonnée se déroule sur les avant-monts du mont Bertrand et de la cime Missoun, dans la partie inférieure du bassin de réception des ruisseaux de tête de la Levenza. Le parcours est tantôt à découvert sur l'adret, tantôt en forêt sur l'ubac.

Garer l'auto au parking de Morignole, juste après le pont. A droite du parking, remonter la petite rue empierrée au-dessus du ruisseau d'Amarine, puis prendre à droite (balise non numérotée indiquant «Itinéraires pédestres») un sentier qui franchit le ruisseau sur un vieux pont en dos d'âne. Après le pont, continuer à droite au-dessus de petites prairies. Le sentier herbeux traverse bientôt un groupe de maisons en ruines (balise 288). Continuer tout droit à flanc de montagne dans une garrigue arborée.

15 à 20 mn : Bifurcation. Prendre à gauche (marque jaune) et monter à flanc de montagne. On domine bientôt le vallon de Teilla et on arrive à la balise 289. Prendre à gauche en suivant les indications Chambeuil, Colla Rossa, Col de Touana, et continuer à monter. Auprès d'un pointement rocheux, dans la garrigue à genêts, on aperçoit en contrebas la toiture rouge d'un bâtiment restauré à l'aval du vallon de Teilla.

55 mn à 1 h : Le sentier herbeux devient à peu près plat en atteignant la balise 290 sur la crête du Peug de Greuge. Durant toute la montée, le regard a été attiré surtout par le bois du Fau. De la crête, la vue s'étend sur les hautes montagnes. Au nord-nord-est, le mont Bertrand ; à sa droite, la cime Missoun. Continuer tout droit face au mont Bertrand. Le sentier monte dans une garrigue herbeuse et arborée, d'abord légèrement à gauche de la ligne de crête du Peug de Greuge, offrant de belles vues plongeantes sur Morignole. A un moment, on passe exactement sur la ligne de crête et l'on a une vue, à droite, sur la partie supérieure de la cascade de Stroup. Le sentier, parfois peu visible mais heureusement marqué en jaune par places, continue à monter, encore un peu à gauche, ensuite un peu à droite de la ligne de crête. Puis, il traverse un plat dans un bosquet de pins rabougris, à la cote 1544, avant de remonter dans les pins et la rocaille.

2 h à 2 h 10 : Balise 291 au lieu-dit Chambeuil. Continuer tout droit horizontalement en suivant l'indication Col de Touana, vers la bergerie abandonnée de Chambeuil, toute proche, bien visible sur une terrasse herbeuse. Passer juste à gauche du bâtiment. Vue très dégagée, aux trois quarts circulaire, sur les montagnes, depuis le nord-est jusqu'au sud-ouest en passant par le sud.

Après la bergerie, passer à gauche d'un rocher en forme de champignon (marque jaune) et continuer à l'horizontale. Le sentier, à présent bien visible, franchit un petit vallon puis monte doucement dans

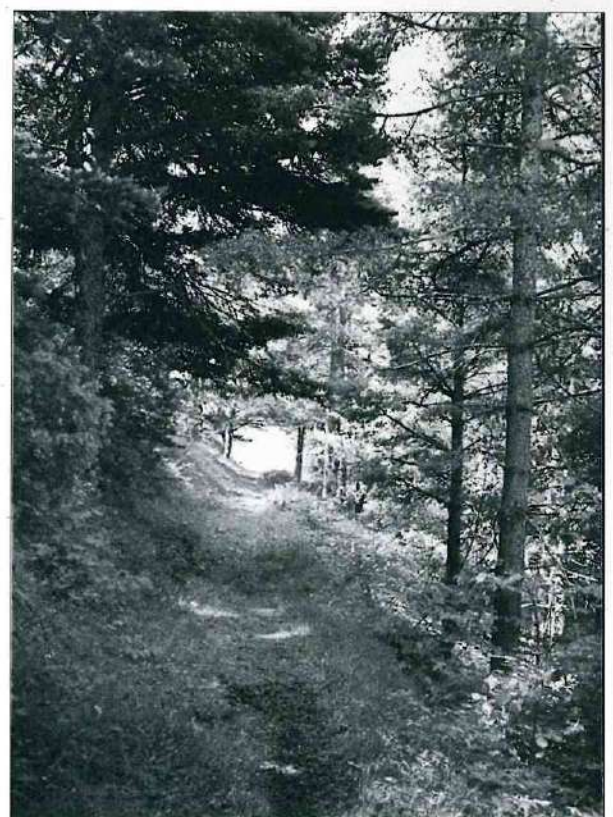
un bois de pins. En quelques minutes, on atteint une clairière à 1650 m environ, point culminant de la randonnée. Puis, le sentier descend doucement, d'abord de nouveau dans la forêt, ensuite dans un vallon herbeux au pied d'une falaise. Au fond, à droite, on entend le bruit d'un torrent formé par la réunion de deux ruisseaux. On traverse bientôt le premier, à gué, au dessous d'une cascade.

2 h 30 à 2 h 40 : Juste avant le deuxième ruisseau, on atteint la balise 292. Suivant l'indication Col de Touana, Morignole, franchir à gué le deuxième ruisseau puis marcher dans l'herbe, à peu près horizontalement, à flanc de montagne en suivant les marques jaunes sur des pierres et des troncs de pins. On rejoint un sentier qui descend doucement, parmi des pins maigrelets, vers le vallon de Stroup que l'on franchit bientôt à gué. Au-delà, le sentier remonte dans les herbages puis s'élargit et devient à peu près plat en traversant une belle forêt de pins.

3 h 10 à 3 h 20 : On sort de la forêt en arrivant au col de Touana, balise 280, altitude 1410 m. Une vue dégagée s'offre vers le mont Bertrand et les montagnes à l'est et au sud de Morignole. Il faut tourner à droite en direction de Morignole. Le sentier, d'abord herbeux et plat, descend bientôt sur un adret parsemé d'églantiers, puis traverse un boqueteau de pins et de hêtres. Il devient ensuite rocailleux dans une garrigue de genêts, traverse une futaie de pins, en sort pour longer la lisière inférieure, y pénètre à nouveau et atteint enfin le fond du vallon de Touana à la balise 279.

4 h 00 à 4 h 15 : Franchir à gué le joli torrent de Touana et, en cinq minutes, gagner la place de Touana, soit par le sentier balisé de rive gauche, soit un peu plus haut par un meilleur chemin dans les noisetiers. De la place de Touana, on retourne à Morignole par la piste puis route carrossable. A gauche du premier pont routier, on voit un vieux pont charretier très pittoresque.

4 h 20 à 4 h 35 : La randonnée s'achève à Morignole.



La randonnée de Stroup présente une bonne variété de paysages, du chemin en sous-bois jusqu'à l'approche des alpages.

Photos Pierre MAILLET

BREIL : Histoire du Moulin de la Gravéra

d'après Charles BOTTON

Le moulin de la Gravéra est situé derrière l'église de Breil, en bordure de la Roya, et un restaurant occupe ses locaux depuis plus d'une vingtaine d'années. Il a été repris récemment par Maria et Pino Sandulli, originaires de Bordighera, qui y servent une cuisine locale et authentique.

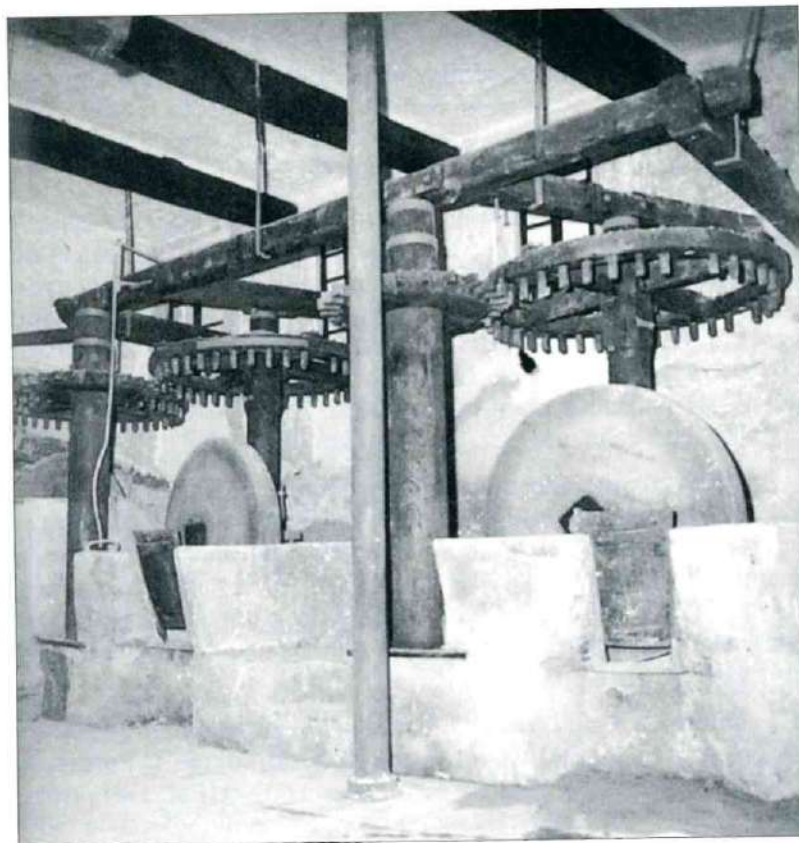
Aujourd'hui le plus vieux de Breil, le moulin de la Gravéra a été vraisemblablement construit par la communauté au XV^{ème} siècle, quand la culture de l'olivier s'est intensifiée sur les terres de la rive droite de la Roya. En effet, l'enquête de l'intendant général Joanini, effectuée deux siècles plus tard, révèle qu'il y avait à Breil deux moulins à grain appartenant à la communauté, cinq moulins à grain appartenant à des particuliers et six moulins à huile, dont certains remplissaient la double fonction de moudre le grain et triturer les olives.

Au moulin de la Gravéra, on ne triturerait que les olives. La prise d'eau pour entraîner la roue à aube se trouvait, et se trouve toujours, au lieu-dit Rocca dé Sèllé, à proximité d'un pont que la reine Jeanne fit reconstruire en 1346. Le canal d'amenée d'eau longeait les remparts jusqu'à la place du Tchan (actuelle place de Brancion), où se trouve l'édifice.

Ce moulin, d'abord communal, connut toutes sortes de vicissitudes au cours des siècles suivants. En 1645, la commune, ruinée par l'épidémie de peste de 1631, la lourdeur des impôts ducaux et les charges de guerre, fut contrainte de le remettre à ses créanciers par une «donation en paiement». Ces privilégiés en tirèrent profit jusqu'à l'arrivée des soldats de la Révolution, qui le restituèrent à la commune après l'abolition des privilèges de l'Ancien Régime. Mais en 1806, faute de rentrées fiscales suffisantes pour pouvoir équilibrer son budget, la commune le vendit aux enchères.

Au début du XX^{ème} siècle, Augustin Cacciardi, le dernier exploitant, y installa une génératrice et produisit du courant électrique pour éclairer son moulin, sa maison, ainsi que l'hôtel de l'Union (actuel Roya hôtel), dont il était le propriétaire.

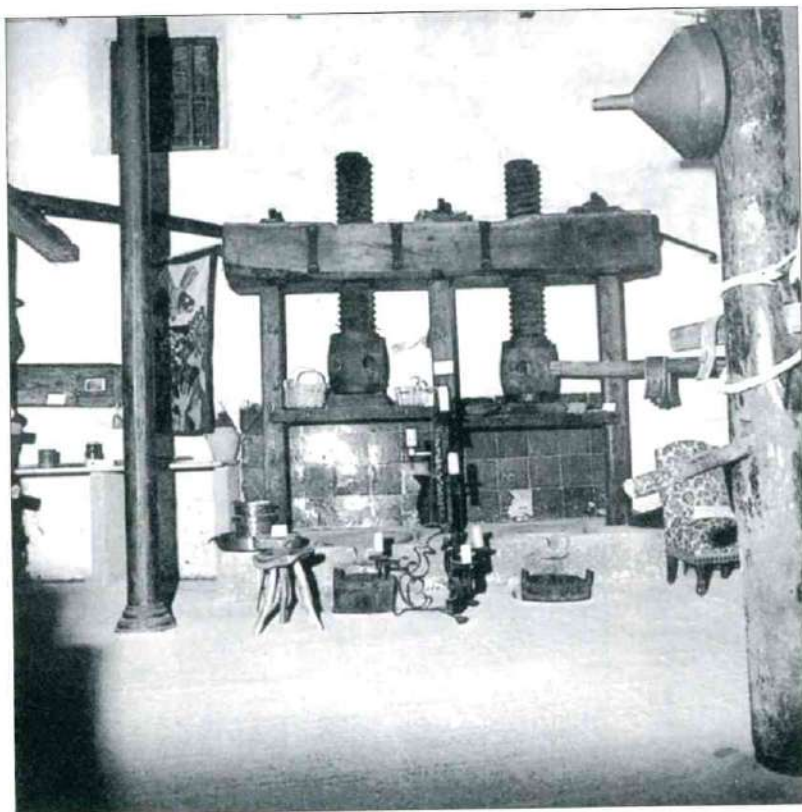
Malheureusement, moulin et génératrice cessèrent de fonctionner peu d'années après, quand la commune fit combler le canal d'amenée d'eau pour construire la caserne de gendarmerie du boulevard Rouvier. L'arrêt du moulin causa un grave préjudice à



Augustin Cacciardi, car l'huile de Breil se vendait très bien et s'exportait dans les pays de l'Europe du Nord et jusqu'en Russie, où elle était très appréciée à la cour impériale.

Au début des années soixante-dix, le moulin a été transformé en restaurant, mais il conserve cependant ses machines, vieilles de plusieurs siècles. Ainsi, dans la salle du moulin proprement dit, on remarque les trois «pisté» (cuves pour triturer les olives) ainsi que les imposants engrenages en bois dur servant à entraîner les meules. On y voit aussi les deux pressoirs à «scourtinn» (étendelles), dont celui à vis centrale taillée dans un tronc d'arbre.

Sur deux côtés de la pièce attenante au «doufissi» (édifice du moulin à huile), où les mulets et les ânes arrivés chargés de sacs d'olives attendaient de repartir avec les estagnons pleins d'huile, on distingue encore les lauzes des mangeoires où l'on mettait du foin pour les faire patienter.



Ci-contre et en haut, les meules et le pressoir à vis du moulin de la Gravéra. Ci-dessus, l'entrée du moulin, qui accueille actuellement le restaurant «Le Roya». Photos Charles BOTTON & Pino SANDULLI

LES EDITIONS DU
CABRI

L'EDITEUR DES PASSIONS
PASSION NATURE

NOUVEAU
**ORCHIDEES
DU MERCANTOUR**

Guide de poche qui propose de découvrir et d'identifier ces fleurs hors du commun, dans leur splendide beauté. Une coédition de qualité fruit de la collaboration entre les Editions du Cabri et le Parc National du Mercantour.

Format 19 x 10,5 cm - 168 pages - 76 photos couleurs
Prix 89 francs

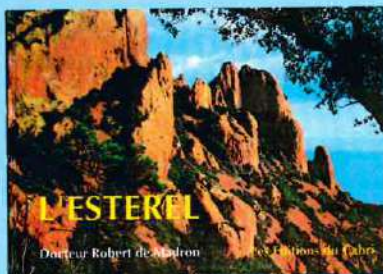
TOUJOURS DISPONIBLE

L'ESTEREL

ESPACE SAUVAGE DE LA COTE D'AZUR

Un splendide album au format à l'italienne 29,7 x 21 cm, de 128 pages, illustré par plus de 160 vues couleurs.

Prix 298 francs



**Au coeur du Mercantour,
LA VALLEE
DES MERVEILLES**

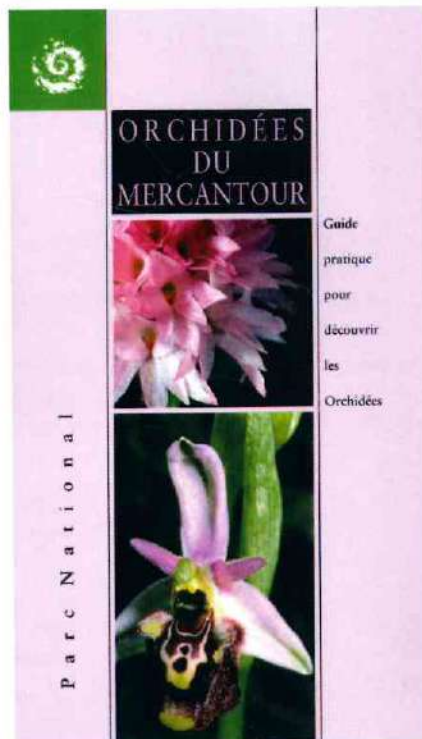
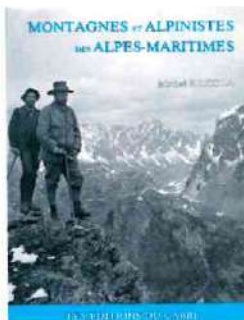
Editions du Cabri. Une découverte de cette mythique vallée par deux passionnés qui ont passé des heures innombrables à la parcourir en tous sens. Magnifiques photos couleurs de flore, faune, gravures.
Format 23,5 x 23,5 cm - 108 pages - **prix 198 francs**

**DU MEME AUTEUR
TOUJOURS DISPONIBLE**

**MONTAGNE ET ALPINISTES
DES ALPES-MARITIMES**

Editions du cabri. Des images de la grande époque de la montagne dans notre massif, à une époque où partir était déjà une aventure ! Retrouvons des précurseurs célèbres : De Cessole, Plent, Vernet...

Format 23,5 x 32 cm - 96 pages, 182 photos - **prix 198 francs**



TOUJOURS DISPONIBLE

**FLEURS DU
MERCANTOUR**

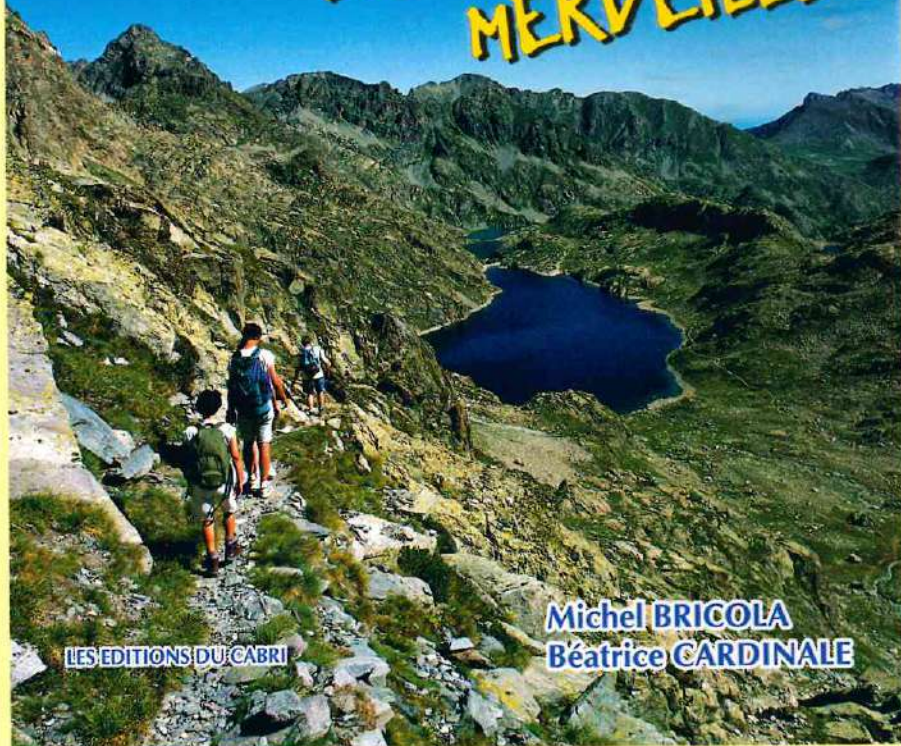
En coédition avec les Editions Dromadaire. Guide de poche permettant d'identifier les fleurs grâce à leurs couleurs et leurs milieux. 120 photos couleurs et 120 descriptifs.

Format 19 x 10,5 cm - 160 pages
prix 78 francs



AU CŒUR DU MERCANTOUR

**LA VALLEE DES
MERVEILLES**



**Michel BRICOLA
Béatrice CARDINALE**

LES EDITIONS DU CABRI



Nous sommes heureux de vous annoncer que nous sommes désormais diffuseurs des ouvrages et guides édités par le **PARC NATIONAL DU MERCANTOUR**. Notre catalogue se voit donc particulièrement étoffé, à la grande joie de tous les amateurs de nature et de montagne !
Tous ces livres sont disponibles aux conditions habituelles.



CARNETS DE LA DECOUVERTE (Collection CAIRNS)

De véritables guides pratiques, indispensables pour randonner : descriptif et carte d'itinéraires, éléments d'interprétation du paysage et anecdotes historiques. Chaque pochette contient 7 carnets de 8 pages, soit 7 itinéraires. Format 15 x 21,4 cm
4 pochettes disponibles :

HAUT VERDON, HAUT VAR, ROYA-BEVERA, UBAYE.

Prix 55 francs la pochette



LE PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

En coédition avec les Editions Milan, le livre de prestige du Parc national, avec des photographies couleur d'exception signées B. Bodin. Une invitation au rêve dans un univers somptueux et varié.
Format 30 x 21 cm - 144 pages - **Prix 298 francs**

LA MEMOIRE DES PAYSAGES

En coédition avec les Editions Glénat, un ouvrage didactique et passionnant sur la géologie et la végétation du Mercantour. Un livre dense mais accessible pour comprendre et savoir.
Format 19,5 x 27 cm - 144 pages - **Prix 250 francs**

GUIDE MERCANTOUR NORD-OUEST

En coédition avec les Editions Glénat, un guide pratique du randonneur. 30 itinéraires sélectionnés : Haute Tinée, Haut Var, Haut Verdon, Ubaye.
Format 10,5 x 19 cm - 96 pages - **Prix 65 francs**

LE PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

Editions Créer. Découverte des villages et des vallées des Alpes du Sud à travers l'histoire et les traditions. Description d'itinéraires.
Format 11,5 x 24,5 cm - 140 pages - **Prix 65 francs**

GUIDE VOYAGE n° 2 EN UBAYE

En coédition avec les Editions Serre. L'histoire de la vallée, la vie des montagnards, les traditions. Itinéraires et voiture et pédestres.
Format 11,5 x 24,5 cm - 127 pages - **Prix 55 francs**

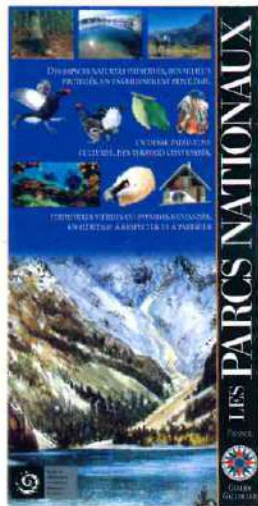
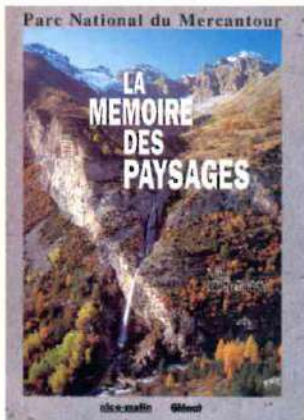
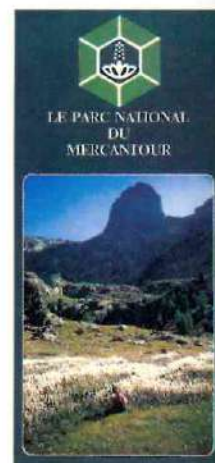
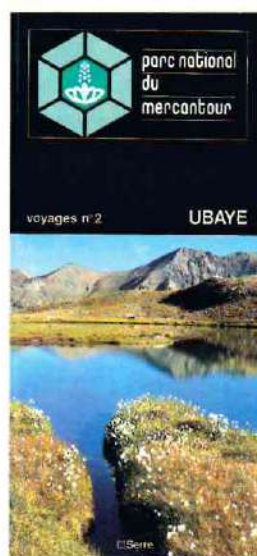
L'AUTHION

Fascicule couleur sur l'histoire de ce massif marqué par son passé militaire ; cartes postales anciennes et plan d'itinéraire routier.
Format 15 x 21,4 cm - 10 pages - **Prix 16 francs**

LE LOUP,

SON RETOUR EN FRANCE

Coédition. Une brochure riche d'informations et d'illustrations en couleur qui permet d'avancer dans la connaissance de cet animal.
Format 21 x 15 cm - 28 pages
Prix 28 francs

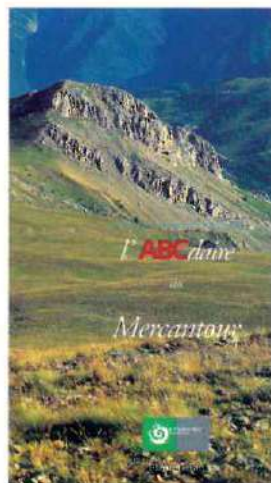


LES PARCS NATIONAUX DE FRANCE

En coédition avec les Editions Gallimard, un guide encyclopédique pour connaître et à préserver ces territoires d'exception. Descriptif des vallées du Mercantour et 27 itinéraires de randonnée.
Format 11 x 22 cm - 264 pages - **Prix 168 francs**

L'ABCDAIRE DU MERCANTOUR

En coédition avec les Editions Flammarion, un guide de découverte très complet qui explore les aspects historiques, naturels, humains... A chaque lettre, un mot, une réponse. Nombreuses photos couleur et description d'itinéraires.
Format 12,2 x 22 cm - 120 pages - **Prix 63 francs**



MONTAGNES SANS FRONTIERE : du col de Larche à la Méditerranée

En coédition avec le Parc National de l'Argentera, pochette avec 4 cartes au 1/50000^{ème}. 20 itinéraires de découverte d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel.
Format 12 x 22 cm - 191 pages
Prix 150 francs

TOUS CES LIVRES SONT EN VENTE PAR CORRESPONDANCE
AUX **EDITIONS DU CABRI**
LIVRAISON PAR COLISSIMO EN 24 OU 48 H

LES EDITIONS DU
CABRI
06540 - BREIL

L'EDITEUR DES PASSIONS LA PASSION DU PAYS D'AZUR

1939 - 1945
LA GUERRE DANS LES ALPES MARITIMES

LES EDITIONS DU CABRI

1939 - 1945
La guerre dans les Alpes-Maritimes
De la construction des fortifications à la reconstruction du haut-pays dévasté, aucun épisode de cette période troublée n'est laissé à l'écart dans cet impressionnant album. Un livre de 208 pages, au format 24 x 32 cm, relié sous couverture en couleurs, illustré par plus de 500 photos d'époque. **Prix : 298 francs**

SUS LU BARRI
Les pierres racontent Nice
Marguerite et Roger Isnard nous promènent dans la cité de Nice pour nous faire découvrir les «pierres écrites», c'est à dire les monuments, les plaques commémoratives, dont ils racontent l'histoire en deux cent quarante thèmes. Un livre de 264 pages, au format 24 x 32 cm, relié sous couverture en couleurs, illustré par plus de 200 photos et gravures d'époque. **Prix : 298 francs**

SUS LU BARRI
les pierres racontent NICE

Marguerite et Roger ISNARD

NICE SES MONUMENTS SES PERSONNALITES

Les Editions du Cabri

37, RUE VERNIER
Raymonde Peyron se tourne vers son passé lointain, celui de son enfance au 37, rue vernier à Nice. Format 16 x 24 cm, illustré par une cinquantaine de photos noir et blanc, couverture en quadrichromie. **Prix : 148 francs**



JOSEPH BAVASTRO
CORSAIRE NICOIS CHEVALIER DE L'EMPIRE

LES EDITIONS DU CABRI

JOSEPH BAVASTRO
Corsaire niçois
Robert Ciarlet nous raconte l'histoire de Joseph Bavastro, cet aventurier qui força l'admiration de ses adversaires. Au cours de sa vie de marin, Joseph Bavastro a attaqué, capturé ou coulé 59 navires. **Prix : 198 francs**

LE DERNIER DES DJUTAS
« RACONTES »

Antonio STEVE de Toni BALONI

LES EDITIONS DU CABRI

LE DERNIER DES DJUTAS
Avec ce livre, Toni Baloni nous fait suivre une «saga» familiale qui va des souvenirs des temps anciens aux rencontres des temps modernes. Un ouvrage entièrement bilingue (français et gavot), format 15 x 21 cm, 256 pages. **Prix : 148 francs**

Lucien VERBIÉ

dans le chant des cigales

LES EDITIONS DU CABRI

DANS LE CHANT DES CIGALES
Lucien Verbié, témoin à la longue mémoire, se souvient d'une époque reposante, celle de ses jeunes années. **Prix : 148 francs**

LA FRANC-MACONNERIE DANS LES ALPES-MARITIMES

Yves FROM-MONTEY

LES EDITIONS DU CABRI

LA FRANC-MACONNERIE DANS LES ALPES-MARITIMES
Format 16 x 24 cm, 352 pages, 45 illustrations. **Prix : 198 francs**

M'en souvenez-vous...
LA BELLE EPOQUE
MENTON

LES EDITIONS DU CABRI

LA « BELLE EPOQUE » A TRAVERS LES CARTES POSTALES

MENTON
200 pages et 560 illustrations. **Prix : 298 francs**

MOUANS-SARTOUX
200 pages et 560 illustrations. **Prix : 198 francs**

Souvenirs de Mouans-Sartoux
1858-1950

Images d'un monde rural

LES EDITIONS DU CABRI

A L'OMBRE DU CLOCHER
Histoire d'un pays entre Var et Verdon

Jacky GEAN et Jean GIORDANENGO

LES EDITIONS DU CABRI

HISTOIRE DE BREIL ET DES BREILLOIS

Charles BOTTON

LES EDITIONS DU CABRI

HISTOIRE DE BREIL
La lecture de cet ouvrage encyclopédique nous permet de pénétrer la vie intime, rude et sévère des Breillois au fil des siècles. La présence de Breil sur une voie de communication d'importance a mis ce village au coeur des grands événements politiques de l'histoire. **Prix : 298 francs**

TENDE ET LA BRIGUE

Ces deux communes de la Haute Roya ont une histoire d'une richesse exceptionnelle. Cet ouvrage est la traduction française du livre en langue italienne de G. Beltrutti épuisé depuis une trentaine d'années. Un livre de 352 pages, au format 16 x 24 cm, relié sous couverture en couleurs, illustré d'une quinzaine de schémas, et gravures d'époque. **Prix : 198 francs**

TENDE et LA BRIGUE

Giorgio BELTRUTTI

LES EDITIONS DU CABRI

TENDE 1699 - 1792

DESTIN D'UNE AUTONOMIE COMMUNALE

Marc ORTOLANI

LES EDITIONS DU CABRI

TENDE 1699 - 1792
par Marc Ortolani
Entre la fin du XVIIème siècle, marquée par la destruction du prestigieux château de Tende, et la fin du XVIIIème siècle qui voit à la fois l'ouverture d'une voie routière à vocation internationale et l'aube des Révolutions, la communauté de Tende connaît une évolution fondamentale. Un volumineux ouvrage de 536 pages au format 16 x 24 cm, agrémenté d'une cinquantaine d'illustrations dont 23 en couleurs. **Prix : 248 francs.**

A L'OMBRE DU CLOCHER

Histoire d'un pays entre Var et Verdon
Par Jacky Gean et Jean Giordanengo
A partir de l'étude des 240 églises et clochers de l'arrondissement de Castellane, les auteurs ont retracé minutieusement l'histoire de ces villages bas-alpins trop souvent méconnus. Un livre de 208 pages, au format 24 x 32 cm, relié sous couverture en couleurs, illustré par plusieurs centaines de photos et gravures d'époque. **Prix : 298 francs**

DEMEURES D'AZUR

Par Didier Gayraud
Un splendide album sur les constructions luxueuses de la «belle époque» à Nice, de la simple villa bourgeoise à l'impressionnant château de quarante pièces. Un livre de 128 pages, au format 24 x 32 cm, relié sous couverture en couleurs, illustré par plus de 200 photos et gravures d'époque. **Prix : 168 francs**

Didier GAYRAUD

DEMEURES D'AZUR

LES EDITIONS DU CABRI

LES EDITIONS DU CABRI

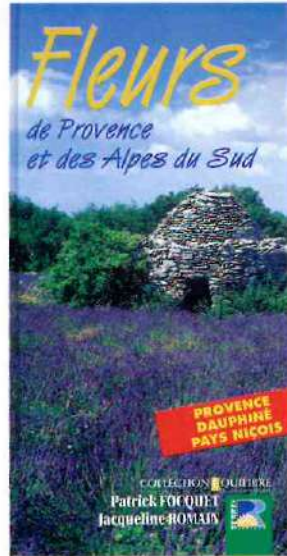
UNE LIBRAIRIE DE VENTE PAR CORRESPONDANCE

TOUTE L'EDITION REGIONALE CHEZ VOUS EN 24 OU 48 HEURES



ALBUM SOUVENIR DE LA VALLEE DES MERVEILLES

Editions SERRE. Le premier recueil iconographique en couleur des principales gravures rupestres, format 30 x 21 cm, 32 pages. **Prix : 64 francs**



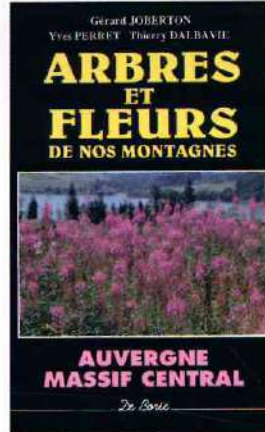
Deux guides publiés par les Editions SERRE de Nice :

FLEURS DE PROVENCE ET DES ALPES DU SUD

500 espèces présentées et classées, format 12,5 x 24 cm, 320 pages. **Prix : 219 francs**

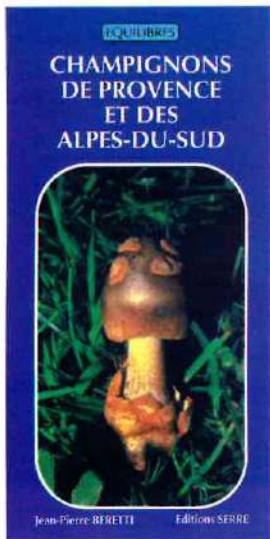
CHAMPIGNONS DE PROVENCE

300 photos couleurs, format 12,5 x 24 cm, 288 pages. **Prix : 165 francs**



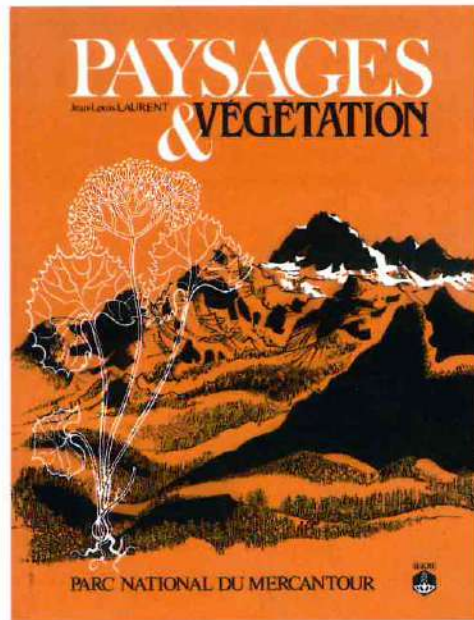
ARBRES ET FLEURS DE NOS MONTAGNES

Editions De Borée. Un ouvrage relié consacré à la flore d'Auvergne et du Massif-Central, format 11,5 x 19 cm, 288 pages. **Prix : 98 francs**



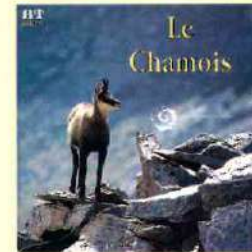
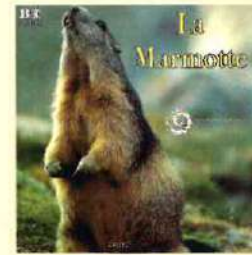
PAYSAGES ET VEGETATIONS DU PARC NATIONAL

Editions SERRE. Invitation à découvrir le Parc national à travers ses paysages sa faune et sa flore, format 21,5 x 28 cm, 32 pages. **Prix : 140 francs**



POUR TOUS LES AGES :

LA COLLECTION BT NATURE

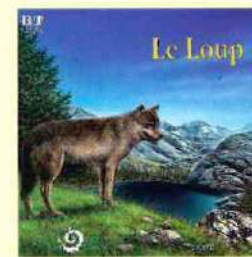


COLLECTION BT NATURE

En coédition avec les Editions PEMF. Des livres très didactiques, attrayants et bien illustrés en couleur, pour apprendre à connaître la faune et la flore et comprendre le fonctionnement des milieux tant naturels que culturels.

Chaque volume : format 21 x 21 cm - 34 pages - prix 52 francs

disponibles : **L'aigle royal, la marmotte, le bouquetin, le chamois, le loup, le mélèze, les plantes d'altitude, l'homme et la maison, les fourmis rouges, l'arbre, la neige.** **Prix 52 francs l'unité**



BON DE COMMANDE

Mr, Mme client n°

Adresse

commande aux Editions du Cabri les ouvrages marqués d'une croix

-
-
-
-
-

- Je désire bénéficier de l'option livraison en colissimo* (seulement France) 10,00 fr
- GRATUIT si ma commande atteint 300 francs **gratuit**
- Participation aux frais de port (si ma commande est inférieure à 130 francs) 15,00 fr
- GRATUIT si ma commande atteint 130 francs **gratuit**
- Ma commande atteint 350 francs, j'ai droit à un cadeau :
un lot de cartes postales **gratuit**

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE :

MODE DE RÉGLEMENT :

chèque bancaire ou postal ci-joint au nom des Editions du Cabri

je désire régler par carte bancaire

n°

date de validité

signature :

* Délai postal garanti 24 h pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 48 h pour toute la France.

LA VIE DANS LES ECOLES DU HAUT-PAYS

Aujourd'hui :
L'Ecole Primaire de SAORGE

Article réalisé par les élèves de la classe de José CAZAJUS

TRAVAIL SUR LE PATRIMOINE

Depuis plusieurs années, l'école réalise de petits documents, traces des travaux réalisés sur l'architecture, l'histoire, la langue, le chant, etc.

ETAMINE

Ce concours national de l'OCCE permet aux classes intéressées de réaliser un petit ouvrage : roman, album, bande-dessinée. Cette année, c'était la classe de Cathy Munos.

INTERVENTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Malgré un travail excellent depuis de nombreuses années, avec des réalisations remarquables, Mme. Py n'a pu reprendre ses animations, faute d'accord entre la commune et l'école départementale de musique.

SKI SCOLAIRE

Cette activité, mise en place il y a plus de dix ans avec l'école de Fontan, permet aux enfants de profiter, tous les lundis pendant l'hiver, d'un encadrement et de l'équipement de base : chaussures, skis et bâtons. En partenariat avec la commune, le département et les parents d'élèves, elle a permis au cours des années d'enregistrer des progrès tangibles.

LIVRE ET LECTURE

Depuis une douzaine d'années, en partenariat avec l'Education Nationale, la direction régionale de l'action culturelle, la médiathèque départementale, le foyer rural et la bibliothèque municipale, l'école participe à la fête du livre qui avait pour thème cette année «De la plume au multimédia». Tout au long de l'année, des animations ont lieu à la bibliothèque municipale. Chaque élève participe à un collectage auprès des familles ou des anciens du village. Une exposition présente ces recherches à la population durant la fête du livre. Les cours moyens ont cette année encore «joué le jeu» du concours départemental de lecture.

LE 6^{ème} CONCOURS DEPARTEMENTAL DE LECTURE

Comme chaque année depuis six ans, les CM1 et CM2 de l'école Joliot-Curie de Saorge ont fait le concours de lecture. Cette année, ils doivent faire un conte avec tous les personnages principaux des huit livres suivants : «Mystère à bord» de Catherine Missonnier, «Le nez de la reine» de Dick King Smith, «Klonk» de François Gravel, «Une amitié secrète» d'Elizabeth Laird, «Les trois clés de Prague» de Peter Six, «Les petits garçons dans l'île» de Théodore Taylor, «Léo des villes, Léo des champs» de Jean-Philippe A. Vignard, «Les quatre doigts du Dieu lune» de Gieter. Le concours départemental de lecture a eu lieu le 5 juin 1999.

Claudia et Lola

Carte d'identité

Nombre de classes : 2.

Nombre d'élèves : 41.

Horaires : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30.

Un accueil est organisé tous les matins par la commune à partir de 8h15.

Depuis la rentrée 1998, les enfants peuvent se restaurer, durant l'inter-classes, sous la surveillance d'un agent communal et d'un parent d'élève bénévole.

Jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi matin.

DIAPORAMA

La classe de M. Cazajus, avec l'aide de Jacques Drouin, a participé au concours de diaporamas dans le cadre du festival de St.Amour, dans le Jura (voir plus bas).

CORRESPONDANCE SCOLAIRE

L'école de Saorge correspond avec une école du Cotentin et une classe du Piémont. Cette dernière correspondance permet aux élèves qui la pratiquent dès le cours préparatoire, une initiation à l'Italien.

LE PLAISIR D'ECRIRE

Ecrire, c'est communiquer avec l'autre. Depuis septembre 1998, la classe du cycle 3 correspond (chaque élève a un ou deux correspondants) avec une école de Normandie, à Tourville-sur-Sienne, et aussi avec une école d'Italie. Quelquefois, différents travaux scolaires peuvent être échangés. Des rencontres pourraient être fixées.

Claire, Manon et Aglaé

INFORMATIQUE

La vétusté du parc informatique ne permettait plus, depuis quelques années, de faire un travail efficace. Heureusement, grâce au département et à la commune, l'école est maintenant dotée d'un équipement performant. La création d'une page sur le village a été réalisée durant le dernier trimestre, avec l'aide du centre départemental de documentation pédagogique.

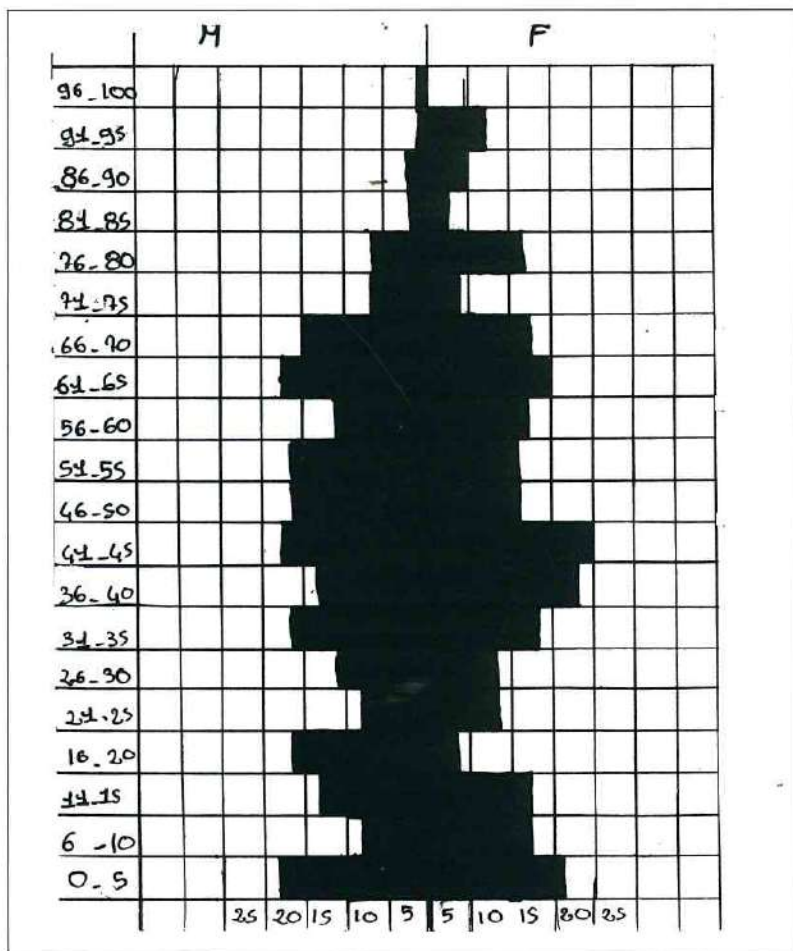


Observation d'un nid d'hyménoptères (abeilles, guêpes, etc) à l'école de Saorge.
Photo José CAZAJUS

SAORGE, UN VILLAGE QUI RAJEUNIT

Les élèves de l'école Joliot-Curie ont fait une enquête sur la pyramide des âges des habitants de Saorge. Vendredi 13 novembre, le maître a décidé de faire la pyramide des âges. Au début, il a partagé les élèves en neuf équipes, une par quartier. Caïros : Kévin, Cyprien et Pierre ; Bendola : Ananda, Lola, Prem ; La Pinée : Aglaé, Manon ; St.Roch : Amandine, Lydie ; Soutana : Lydie, Hugo ; Caranca : Lola, Ananda ; Eglise : Julie, Jeanne ; Meidje : Samuel, Antoine, Nur ; Couvent : Claudia, Claire. Dans cette liste d'élèves, il y a neuf équipes. Un mois plus tard, les élèves ont rapporté les résultats : il y a 227 garçons et 210 filles, soit 437 habitants à la date de l'enquête.

Ananda et Lydie



La pyramide des âges des habitants de Saorge, travail des élèves de l'école communale en novembre 1998.

Ci-dessous, rencontre des élèves de Saorge avec José Manuel Bricono, à la médiathèque de Fontan. A droite, remise du prix à la délégation de l'école de Saorge, lors du festival de diaporama scolaire de St. Amour.

Photos José CAZAJUS



Il n'est pas possible de parler de tout dans ce tour d'horizon, ; toutefois, il est important de souligner la mise en place par l'académie d'un poste itinérant de soutien scolaire. L'école de Saorge a bénéficié depuis plusieurs années de contrats d'aménagement du temps de l'enfant. Ces contrats, signés entre la commune et l'Etat, permettent de réunir les différents partenaires locaux (associations de parents d'élèves, associations socio-culturelles et sportives) et d'établir ensemble l'éventail de ce que l'on peut proposer aux enfants.

Pour la rentrée 1999, un projet de contrat éducatif local a été déposé ; s'il est agréé par le préfet, durant trois ans les jeunes, de la maternelle au collège, pourront bénéficier d'un choix varié d'activité, grâce à l'aide du ministère de la Jeunesse et des Sports, de la caisse d'allocations familiales et d'autres organismes institutionnels. A partir d'objectifs communs, autour de projets fédérateurs, les différents partenaires permettent aux enfants de s'approprier des outils et de bâtir des réalisations d'intérêt. Parmi les chantiers prévus, on trouve la réalisation d'un sentier botanique et d'un spectacle théâtral.

CREATION AUDIOVISUELLE : LES ECOLES DE SAORGE ET ST.DALMAS-DE-TENDE RECOMPENSEES A ST.AMOUR

Avec le concours de l'instituteur animateur EMALA (voir «Le Haut-Pays» n°44), les écoliers de Saorge et St.Dalmas-de-Tende ont réalisé cette année un conte audiovisuel en vue de leur participation au festival du diaporama scolaire qui se tient chaque année à St.Amour, dans le Jura. Le thème de ce 13^{ème} festival était «le merveilleux» et deux écoles de la vallée de la Roya étaient toutes désignées pour «plancher» sur ce thème. D'ailleurs, bien que dans des registre différents, les élèves de MM. José Cazajus (Saorge) et Michel Gottero (St.Dalmas) avaient choisi de traiter de la vallée des Merveilles au travers du conte.

Saorge a adapté et mis en images une légende de la tradition locale, celle de St.Georges terrassant le dragon. Ce conte a été traité de manière très originale, le montage mêlant photos et dessins. Les écoliers ont mis en scène tout le début du conte en se costumant avec les costumes prêtés par l'OMATP de Saorge. Ils ont parcouru le village et ses environs pour les décors naturels. En classe, ils ont, sous la conduite de M. Cazajus, élaboré des dessins qui, découpés, ont été insérés dans des photos. Cela donne une allure très réaliste au conte intitulé : «Tout ça pour un dragon». Leurs camarades de St.Dalmas ont préféré créer de toutes pièces un conte original : «Aline au pays des Merveilles», l'histoire de la fille d'un berger aux prises avec le sorcier des Merveilles. Une fois le conte écrit, il a été mis en images avec des dessins de fort belle facture. Ces dessins ont été photographiés pour les besoins du montage. Le travail d'écriture et de dessin s'est étalé sur un trimestre entier.



Ensuite, tant pour Saorge que pour St.Dalmas, il fallut passer à la partie la plus technique : la bande son. Les écoliers ont travaillé la diction pour être fin prêts pour l'enregistrement des voix, avec le matériel mis aimablement à disposition par M. Jacques Drouin, animateur EMALA. Cette prise de son a été réalisée avec tout le sérieux nécessaire sur une mini-table de mixage semi-professionnelle : trois heures de travail pour cinq minutes d'enregistrement ! Les écoliers ont participé à toutes ces étapes de la réalisation en faisant preuve d'une réelle motivation, et le résultat a été au-delà de leurs espérances. Seule la partie purement technique de synchronisation images-son leur a échappé.

La particularité du festival de St.Amour est de proposer des réalisations d'écoliers, collégiens et lycéens dans un même et unique concours. Mais il ne faut pas croire pour cela que nos deux « petites » écoles étaient désavantagées par rapport aux autres... Le jury était composé d'inspecteurs de l'Education Nationale, professeurs d'audiovisuel à l'IUFM de Lons-le-Saunier, instituteurs et professionnels de la photo. Les deux montages de la Roya projetés à S.Amour ont connu un grand succès, tant auprès du public que du jury, puisque l'école de Saorge s'est vue décerner le premier prix toutes catégories confondues et a ainsi décroché un Iris d'Or, tandis que l'école de St.Dalmas-de-Tende a terminé deuxième ex-aequo avec le lycée professionnel de St.Amour, le décompte des points présentant un écart minimal d'un point entre le premier et les deuxièmes...

Il convient de saluer cette brillante réussite et de féliciter chaleureusement les élèves de MM. José Cazajus et Michel Gottero. Ce résultat est à mettre également à l'actif de M. Jacques Drouin qui a coordonné les deux projets et les a menés de front, en collaboration étroite avec les enseignants. Une manifestation officielle a été organisée à Saorge pour fêter les deux écoles lauréates, en présence de MM. Paul Silici, maire de Saorge, Jean-Claude Hubi, directeur du CRDP de Nice, Bruno Ricatto, directeur du CDDP 06, et Jean-Pierre Campanelli, représentant l'inspecteur de l'Education Nationale.



"Tout ça pour un dragon" : deux illustrations du conte réalisé par les élèves de l'école de Saorge, primé au festival de St.Amour.



TOUT CA POUR UN DRAGON... (conte réalisé par les élèves de l'école de Saorge)

Il était une fois un village dans la vallée de la Roya, au sud des Alpes. A cette époque-là, les forêts, les lacs, les montagnes n'étaient pas traversés par des routes, les touristes ne venaient pas, comme de nos jours, animer de leur présence ces contrées sauvages. Seuls quelques bergers y montaient avec leurs bêtes durant l'estive. Dans ces vastes espaces vivaient les ours, les loups, les aigles et bien d'autres animaux qui aujourd'hui ont disparu. A l'abri des hommes, dans les coins les plus reculés, des êtres merveilleux peuplaient les combes et les vallons. Des fées, des trolls, des elfes, des gnomes et des lutins demeuraient depuis la nuit des temps autour du mont Bégo, de la vallée des Merveilles. Parmi ces créatures fantastiques, un affreux dragon terrorisait les pauvres villageois qui osaient s'aventurer à proximité de son territoire.

Un jour, deux enfants qui étaient partis fagoter dans la forêt, s'étaient égarés et se trouvèrent face à face avec l'horrible dragon. Pour nos deux amis, cette bête malfaisante ne pouvait être que le diable lui-même. La petite Jeannette et son frère Jacques se sauvèrent en courant au village raconter ce qui leur était advenu. Accompagnée des notables, la population se rendit au monastère pour demander de l'aide aux moines. Il fut décidé d'organiser, pour la St.Jean d'été, une grande procession avec forte quantité de psaumes, de croix, de saintes bannières et d'eau bénite. Tout ce que comptait le village de confréries de pénitents serait de la partie. De bon matin, dès l'aube, tous les habitants se préparèrent à chasser ce terrible dragon. Regroupés sous leurs bannières, les membres du clergé en tête, en une longue colonne, chantant des cantiques et égrenant leurs chapelets, les habitants entreprirent l'ascension.

En approchant de la cime du Diable, au nom évocateur, nos courageux villageois furent pris de tremblements qui n'étaient pas dus uniquement à l'air frais des sommets. Enfin, les voilà en vue du lac d'Enfer, le bien nommé, but de leur aventure. Les ecclésiastiques s'avancèrent en agitant les goupillons trempés d'eau bénite, secouant les encensoirs et récitant nombre de prières. Le dragon, effrayé, s'était réfugié sur la rive opposée. Le monstre démoniaque comprit qu'il devait réagir pour ne pas perdre la partie. Il s'éleva dans les airs en battant des ailes, cracha des flammes sur la troupe des paroissiens en hurlant des propos effrayants. Il les menaçait de se précipiter vers leurs maisons et de raconter à leurs parents les fautes que les uns et les autres avaient pu commettre.

Les pauvres gens, affolés par ces propos, se mirent à se disperser, abandonnant leurs armes. Les plus courageux, restés seuls, sentant que la victoire allait leur échapper, tombèrent à genoux, en remettant leur âme à Dieu.

Tout ça pour un dragon...

Tout à coup, apparut sur un blanc destrier un chevalier en armure étincelante. Ce dernier affronta courageusement le dragon. La bataille fut terrible. Mais le bien triompha du mal, et notre noble cavalier finit par vaincre l'affreux monstre.

Le père prieur s'adressa au vainqueur en ces termes :

- « Qui devons-nous remercier, beau chevalier ? »

Le jeune homme se présenta :

- « Georges, Saint Georges, pour vous servir ».

Depuis ce temps, la population du village de Saorge vénère Saint Georges.



Les petits Saorgiens ramassent du bois... C'est le début de leur conte : "Tout ça pour un dragon"...
Photo José CAZAJUS

En bas de page : deux dessins du conte "Aline au pays des Merveilles", réalisé par les élèves de l'école de St.Dalmas-de-Tende.

ALINE AU PAYS DES MERVEILLES (conte réalisé par les élèves de l'école de St.Dalmas-de-Tende)

La vallée des Merveilles est une région de montagne située au nord du département des Alpes-Maritimes, dans la vallée de la Roya, à quelques kilomètres du village où nous habitons. A plus de 2000 m d'altitude, les hommes préhistoriques ont gravé des milliers de figures sur les rochers, il y a 4000 ans. Les archéologues ont classé ces figures en quatre catégories : les anthropomorphes (hommes, sorcier, chef), les armes (haches, poignards, couteau), les cornus (vaches, bœufs, taureaux), les réticulés (champs et cultures).

Aline est la fille d'un berger qui garde ses vaches dans la vallée des Merveilles. Un jour d'été, les vaches disparaissent. «Est-ce qu'elles ont été mangées par les loups qui sont revenus rôder dans notre pays ? Est-ce qu'elles ont changé de vallée ?» Aline cherche à comprendre. Son père parcourt les vallons comme un fou, à la recherche de son troupeau.

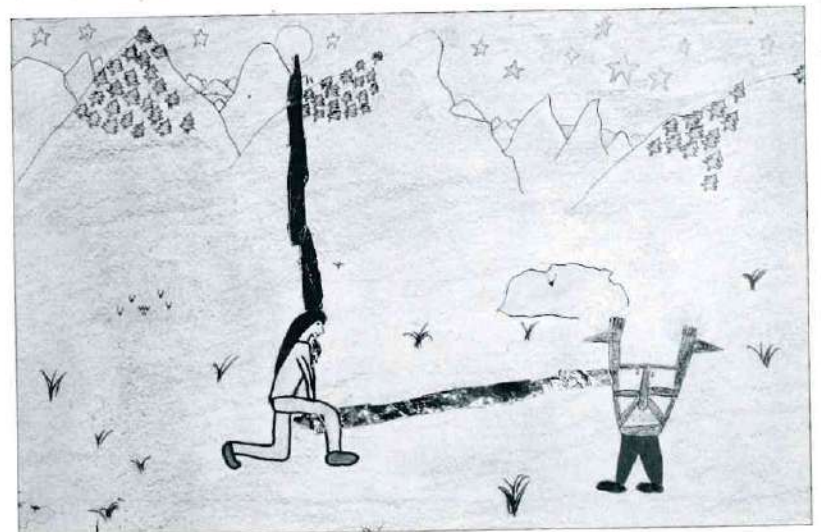
Aline veut aider son père. Elle décide de surveiller l'endroit où elles ont disparu. Sur une roche qu'elle connaît depuis longtemps, elle découvre de nouvelles gravures. «Bizarre ! Je suis sûre que ces gravures n'étaient pas là hier. Qui peut les avoir dessinées ? Je vais surveiller ça de plus près». Elle remarque un archéologue un peu étrange qui tourne autour des rochers. «Est-ce que c'est lui qui les dessine ? Ne relâchons pas notre surveillance !» Mais bientôt, elle se rend compte qu'il ne se passe

absolument rien dans la journée. «C'est sûrement la nuit alors ! Justement, je vais profiter de la pleine lune pour surveiller».

Dans l'herbe noire de la nuit, elle voit briller quelque chose. C'est le couteau que son père a perdu il y a quelques jours. Elle s'apprête à le ramasser, quand un rayon de lune frappe la lame du couteau et va éclairer la gravure du Sorcier. Ce vieux sorcier de 4000 ans redevient vivant. Terrifiée par ce qu'elle vient de voir, Aline est clouée au sol. Le sorcier lui dit : «Je vais te transformer en gravure comme tes vaches !» Aline s'enfuit à toutes jambes. Le sorcier la poursuit. Juste au moment où il va l'attraper, un chamois, apeuré par la poursuite, fait tomber des pierres dans un éboulis...

«Aie ! Ouille ! Ca fait mal !» Des pierres roulent sur les pieds du sorcier. Aline en profite pour prendre de l'avance et ramasser le couteau. Lorsque le sorcier resurgit devant elle, Aline pointe la lame vers lui. Le rayon de lune atteint le sorcier en plein visage. Le terrifiant personnage disparaît et redevient gravure. Elle positionne le couteau pour renvoyer le reflet vers la roche des nouvelles gravures. Les signes cornus s'effacent l'un après l'autre, et les vaches réapparaissent. Très contente, Aline les ramène à la bergerie.

Elle va réveiller son père pour lui annoncer la bonne nouvelle mais... va-t-elle garder son secret ?



SOSPEL :

d'après un document prêté par Jean OZENDA

LA SOCIÉTÉ MUTUELLE ET PROTECTRICE DU BÉTAIL

Un fidèle lecteur d'origine sospelloise nous a communiqué les statuts de cette association, fondée le 26 mars 1910 par un groupe de cultivateurs dont les noms suivent : Ange Peglion, Jean Truchi, Jean-Baptiste Ghibeau, François Orengo, Pierre Barel, Hippolyte Saramito, Joseph Imbert, Joseph Cairaschi, François Allavenna, André Gallis, Pierre Saramito, Eugène Léotardi, Paul Diana, Jean Diana, Pierre Bensa, Charles Donato et Victor Guiglaris.

Il s'agit d'une mutuelle d'assurance du bétail, dont la création prouve l'importance de l'activité pastorale dans la vallée de la Bévéra à cette époque, et la volonté de soutenir le développement de l'élevage bovin dans le Haut-Pays, centre traditionnel d'élevage ovin. Ces statuts figurent dans un petit opuscule imprimé par l'imprimerie Jeanne d'Arc, dont le responsable était le père Albin, curé de la paroisse de Castillon, proche de Sospel. En voici le texte intégral :

- **Article 1^{er}** : Une société s'est formée, en vertu de la loi du 21 mars 1884 sur les sociétés professionnelles, entre les propriétaires, métayers et fermiers qui adhèrent aux présents statuts.
- **Article 2** : L'association prend pour dénomination : « Société mutuelle et protectrice du bétail de Sospel » ; elle commencera à partir du jour du dépôt de ses statuts.
- **Article 3** : But de la société. Elle a pour but d'étudier toute question intéressante : la mortalité du bétail, l'élevage de la race bovine, de rechercher l'amélioration, d'introduire dans les exploitations rurales, d'en conseiller et d'en faciliter l'application, soit pour la vente avantageuse de ses produits, soit par tout autre moyen.
- **Article 4** : Composition de la société. La société comprend en principe les membres fondateurs et les membres associés ; les fondateurs sont ceux qui, ayant constitué la société, en forment le premier groupe. Les associés sont ceux qui, la société une fois formée et fonctionnant dans la commune, y seront admis.
- **Article 4 bis** : Les femmes propriétaires de bétail peuvent faire partie de la mutuelle, mais ne peuvent faire partie du conseil d'administration.
- **Article 5** : Conseil d'administration. La mutuelle est administrée par un conseil d'administration qui se composera d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de plusieurs membres administrateurs choisis, autant que possible, parmi les membres fondateurs.
- **Article 5 bis** : Le conseil d'administration aura tous les pouvoirs statutaires.
- **Article 6** : Durée des pouvoirs. Les membres du conseil d'administration sont désignés tous les ans par l'assemblée générale ; les conseillers sortants sont rééligibles.
- **Article 7** : Attribution du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la société, il discute et vote le budget, il décide l'emploi des fonds, quelle qu'en soit la somme, et fixe chaque année la part des cotisations, il vérifie les comptes et contrôle la gestion du trésorier qui toutes lui doivent être soumises.
- **Article 8** : L'assemblée se prononce sur les demandes écrites d'admission ou d'exclusion.
- **Article 9** : Le conseil d'administration se réunit tous les mois, mais le président peut toujours le convoquer ; il prépare et fixe l'ordre du jour des assemblées générales de la mutuelle, il assure l'exécution de leurs décisions.
- **Article 10** : Attributions spéciales des membres du conseil d'administration. Le président préside les réunions du bureau et de l'assemblée générale, dans toutes les délibérations sa voix est prépondérante en cas de partage, il signe tous les procès-verbaux, arrêtés, actes et délibérations, il représente la mutuelle dans ses rapports officiels ; il est chargé d'ester en justice au nom de la

mutuelle. Le vice-président supplée le président, qui peut lui déléguer tous ses pouvoirs. Le secrétaire seconde le président dans ses fonctions diverses et assure la rédaction des procès-verbaux, l'inscription des membres de service, de la correspondance et des archives. Le trésorier perçoit les cotisations et toutes les ressources de la société, dont il gère le patrimoine sous le contrôle du bureau.

- **Article 11** : Prescriptions diverses. La mutuelle se réunira tous les trimestres en assemblée générale pour entendre et approuver, s'il y a lieu, le rapport que le conseil d'administration présentera, et pour délibérer sur les propositions qui seront soumises par lui.

- **Article 12** : Chaque membre fondateur ou associé de la mutuelle paiera une cotisation de deux francs par an ; ces cotisations seront perçues par le trésorier. En cas de non paiement et après avis, le conseil d'administration prononce d'abord une amende et ensuite l'exclusion. Les cotes doivent être perçues dans le premier trimestre de l'année courante.

- **Article 12 bis** : L'assurance est fixée à 0,50 franc %.

- **Article 13** : Membres honoraires. Tout membre n'assurant pas du bétail est considéré comme membre honoraire. Tout membre honoraire ne prend aucun revenu à la société, mais peut faire partie du bureau. Tout membre honoraire peut passer membre participant en assurant du bétail.

- **Article 14** : Bétail assuré. Tout membre assuré doit rendre compte au bureau de la maladie ou de la mortalité du bétail, afin que la commission puisse se porter sur les lieux pour en juger les conséquences.

- **Article 15** : Tout bétail assuré qui prend mal par suite de tombée doit être assommé de suite, sans attendre la solution de la commission ; s'il juge à propos de ne pas l'assommer, la commission décide s'il perd droit à tout secours.

- **Article 16** : Toute bête propre à la consommation ne sera pas assurée comme bête morte de maladie contagieuse. Le propriétaire de la bête morte rendra compte du montant de la somme qu'il a retirée en vendant la bête, et la mutuelle jugera à propos du secours qu'elle pourra lui porter. Toute bête morte par négligence ne prend pas droit au secours.

- **Article 17** : Assurance du bétail. L'assurance de la bête est portée au 50 % ; dans tous les cas, si la mutuelle n'a pas assez de fonds pour donner le 50 %, une quête sera faite parmi les associés.

- **Article 18** : Le secours peut se renouveler de la foire de mai à la foire d'octobre. Tout propriétaire assurant du bétail doit numéroter et désigner les marques particulières de son bétail. Toute bête n'ayant pas été désignée dans le présent article, en cas de perte, ne prend aucun droit au secours.

Société Mutuelle et protectrice du Bétail de SOSPEL

FONDÉE LE 26 MARS 1910 A SOSPEL.

Par un groupe de cultivateurs dont les noms suivent :
Pégion Ange, Truchi Jean, Ghibeau Jean-Baptiste,
Orengo François, Barel Pierre, Saramito Hippolyte, Im-
bert Joseph, Cairaschi Joseph, Allavenna François, Gal-
lis André, Saramito Pierre, Léotardi Eugène, Diana Paul,
Diana Jean, Bensa Pierre, Donato Charles et Giuglaris
Victor.



Dans la Bévéra, l'élevage bovin est venu compléter celui plus traditionnel des brebis : ci-dessus, quelques belles bêtes à la foire de Moulinet vers 1920.
Document extrait de l'ouvrage «Souvenirs de la Bévéra», Les Editions du Cabri (1987)

- **Article 19** : Tout membre de la société faisant une fausse déclaration pour porter atteinte à la société sera puni d'une amende variant de 25 à 200 francs, et ensuite de l'annulation de tout son secours.

- **Article 20** : La fête patronale est fixée au 15 mai.

- **Article 21** : Dissolution de la société. La dissolution de la société pourra être votée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres de la société. En cas de dissolution, le tiers des fonds appartenant à la mutuelle sera remis à une œuvre de bienfaisance, au choix des membres, et les deux autres tiers seront partagés entre les membres de l'association.

Ces statuts, rédigés à Sospel le 26 mars 1910 par le président, Ange Peglion, ont été approuvés par le préfet des Alpes-Maritimes le 18 mai suivant. Ils furent renvoyés par la mairie de Sospel au procureur de la République à Nice, le 3 août, avec renseignements complémentaires sur l'état nominatif du conseil d'administration de la Société mutuelle et protectrice du bétail de Sospel. Par la suite, pour s'adapter aux exigences du fonctionnement de la mutuelle, plusieurs révisions des statuts eurent lieu dans les années précédant le premier conflit mondial.

Révision de statuts du 15 janvier 1911

(adjonction de nouveaux articles)

- **Article 22** : Nul ne pourra faire partie de la société que s'il est domicilié à Sospel depuis six mois, au moins.

- **Article 23** : Dans le cas où l'assurance ne serait pas payée le premier trimestre, l'associé, en cas de sinistre, n'a droit à aucune indemnité.

- **Article 24** : Tout assuré n'a droit au secours que six mois après qu'il a signé l'assurance.

- **Article 25** : Les assurances partent du premier janvier ; toute année commencée est due en entier.

- **Article 26** : Chaque sociétaire s'engage sur l'honneur à ne pas maltraiter les animaux qu'il possède ou dont il a la garde.

Révision de statuts du 2 avril 1911

(modification et adjonction d'articles)

- **Article 12** : Les membres associés ne paieront pas de cotisation, mais ils paieront deux francs de droit d'entrée. Les membres honoraires paieront une cotisation annuelle de deux francs.

- **Article 12 bis** : L'assurance est fixée à 1,25 francs %.

- **Article 13** : L'article 13 est conservé, mais les membres honoraires ne peuvent pas faire partie du bureau.

- **Article 24** : Tout assuré a droit au secours immédiatement après avoir signé l'assurance.

- **Article 25** : On peut s'assurer à n'importe quelle date. L'assurance peut durer six mois ou un an au choix de l'assuré. En cas de remplacement d'une bête, l'assurance de l'animal remplacé se poursuit, si la commission le juge à propos, sur la nouvelle bête. La commission en évaluera la valeur et le secours sera donné d'après

la valeur évaluée.

- **Article 27** : Tout assuré vendant une bête doit en rendre compte à la mutuelle dans le délai d'un mois.

- **Article 28** : Toute bête qui va dans une vacherie quelconque aura droit à un secours de 50 % après vérification de la commission qui se portera sur les lieux aux frais de l'associé.

Révision de statuts du 10 août 1913

(adjonction de nouveaux articles)

A cette époque, P. Barel est président, F. Orenge vice-président et J. Truchi secrétaire.

- **Article 29** : Toute bête n'ayant pas atteint un an d'âge ne sera pas admise à l'assurance, ainsi que celle ayant atteint un âge fort avancé supposant qu'elle dépasse les quatorze ans, ainsi que les animaux appartenant aux marchands de bestiaux ou qui sont l'objet d'un trafic journalier.

- **Article 30** : Dans le cas d'accident amenant une diminution sensible de la valeur de la bête, une indemnité sera allouée à l'assuré.

- **Article 31** : En cas de retard du paiement, le sociétaire peut être contraint à se libérer par toutes les voies, à la requête du conseil représenté par le trésorier. Si quinze jours après la mise en demeure, le sociétaire récalcitrant ne s'est pas libéré, les bénéfices de la société lui seront suspendus jusqu'au jour du paiement. En cas de sinistre pendant la suspension, il n'aura droit à aucune indemnité sans être dégagé vis à vis de la société pour le temps qui lui reste à courir.

- **Article 32** : La société n'indemnise pas les pertes en cas de force majeure, guerre, émeute ; en cas d'épizootie, des secours seront accordés proportionnellement aux ressources de la société. Elle ne répond pas des mortalités provenant de négligence telle que excès de travail, abandon des bêtes volontairement pendant la nuit en pâturage, mauvais traitements à la faute grave du sociétaire, ainsi que toute opération n'ayant pas pour but la conservation de l'animal.

- **Article 33** : Tout membre honoraire voulant faire partie de la société comme membre participant doit passer de nouveau à l'assemblée générale.

- **Article 34** : Chaque année, le conseil d'administration peut ordonner une révision générale, il veillera à ce que les étables soient bien tenues, surtout bien aérées. Tout membre qui ne tiendra pas compte des observations faites par les experts peut être provisoirement suspendu par le conseil d'administration et exclu par l'assemblée générale ; pendant le délai de suspension, en cas de sinistre, il n'aura droit à aucune indemnité.

- **Article 35** : La société pourra chaque année, dès que les fonds le permettent, accorder des primes aux sociétaires ayant été reconnus pour avoir leur bétail le mieux tenu, soit pour les soins, soit pour la tenue des étables ; ces primes seront fixées par le conseil d'administration qui nommera une commission.

- **Article 36** : Dans le cas de décès d'un membre, les sociétaires seront convoqués par les soins du secrétaire pour assister aux obsèques.

- **Article 37** : La Société mutuelle et protectrice du bétail ne peut s'occuper de politique.

Cette dernière précision n'était pas inutile dans le contexte de l'époque, où la rivalité entre conservateurs et républicains était très exacerbée. L'association fonctionnait donc essentiellement comme une mutuelle d'assurance entre éleveurs, mais on notera qu'elle se fixait aussi pour but un rôle de documentation et de conseil ; les relations sociales entre ses membres n'étaient pas négligées, puisqu'étaient prévues une fête annuelle et une représentation aux obsèques.

On note au gré des différents articles une volonté de protéger les prérogatives des membres fondateurs en limitant les droits des adhérents n'ayant pas de bétail à assurer, de ceux n'habitant pas la commune depuis longtemps et des femmes propriétaires de bétail : ce dernier trait n'est bien sûr pas particulier à cette association ni à Sospel, mais il est significatif de la mentalité de l'époque où les femmes ne bénéficiaient pas encore, dans tous les domaines de la vie publique, de la parité des droits avec les hommes...

ROYA-BEVERA MAGAZINE

Ont collaboré à cette rubrique : Mmes. Ariane INCA, Jacqueline MAILLET, Lucie MOULIN, Geneviève PEILLON, Elsa SCHERTZING, MM. José BANAUDO, Francis BARBIERI, Lucien BERENGER, Michel BRAUN, Henri CABON, Gérard CHOFFLET, Robert EVESQUE, Jean-Pierre GARACIO, Olivier KOOT, Andrea LEVICO, François VIBOREL, assoc. Renard et parc national du Mercantour.

ROUTE ET VOIE FERREE DU COL DE TENDE

Le problème récurrent des voies de communication -route et voie ferrée- entre la Côte d'Azur et le Piémont a été fortement mis en lumière ce printemps, suite aux tragiques incendies survenus dans les tunnels routiers du Mont-Blanc et des Tauern.

La Route... Le percement d'un nouveau tunnel routier de «Tende-bis» à un niveau inférieur à celui de l'ouvrage actuel gagne de plus en plus de partisans mais, même s'il est décidé, il apparaît comme une solution à moyen terme (voir à ce sujet la déclaration du préfet des Alpes-Maritimes) : en attendant que soient arrêtées toutes les modalités techniques, financières et administratives de cette réalisation, puis que celle-ci soit effectivement menée à bien, des travaux d'amélioration du tunnel existant s'avèreront indispensables pour y maintenir un niveau de sécurité minimum.

Côté italien, même si la plupart des élus sont également favorables au percement d'un nouveau tunnel, des incertitudes demeurent quant à l'attitude de l'Etat, ce dernier ayant évoqué un transfert possible du réseau routier national aux régions. En attendant, l'ANAS, autorité responsable des routes, a entrepris un réaménagement de l'aire d'entrée nord pour séparer le flux des automobiles de la file d'attente des poids lourds à passage alterné, ainsi que la pose de téléphones de secours et d'extincteurs. Prochainement, un créneau de 300 m de galerie devrait être élargi de 6,50 m à 7,50 m avec deux trottoirs latéraux. Par ailleurs, un poste mobile de surveillance est mis sur pied par la police des frontières italienne les jours de plus fort trafic (week-ends de mai à septembre), afin de déclencher les secours en cas d'accident.

Quoiqu'il en soit, la nécessité d'une meilleure coordination entre les autorités des deux pays semble s'imposer et dans son rapport présenté le 8 juillet à Courmayeur, la commission d'enquête sur l'incendie du Mont-Blanc préconise la création d'une commission intergouvernementale unique pour le suivi des procédures d'exploitation et de sécurité dans les trois tunnels transalpins entre la France et l'Italie : Mont-Blanc, Fréjus et Col de Tende.

Sur la première tranche du chantier de déviation de la RN 204 dans les gorges de Saorge, le percement du tunnel de 637 m se poursuit depuis la tête nord de la galerie et atteignait une centaine de mètres à la mi-juillet. Malheureusement, faute d'avoir adopté la solution d'une évacuation par voie ferrée sur des sites appropriés, une noria de camions déverse journalièrement les déblais entre la route et le lit de la Roya au niveau du quartier breillois de La Giandola, sur un lieu de dépôt qui ne serait que temporaire. Espérons-le, car cette décharge n'est pas sans dangers, tant par les matériaux instables qu'elle accumule en surplomb de la rivière que par les manoeuvres de poids lourds qu'elle occasionne ; quant à son impact visuel, il est particulièrement malvenu au début de la saison touristique ! Après l'achèvement de cette première phase du chantier, la déviation sera opérationnelle en 2001. La phase successive, qui consistera à percer un second tunnel en amont des gorges, fera l'objet d'un financement de 92,30 millions de francs dans le cadre du XIIème plan.

Et le Rail... Le 4 mai 1999, bravant de grosses intempéries et les perturbations causées par une grève partielle des agents de conduite de la SNCF, la Société Centrale d'Agriculture et l'Association des Amis du Rail ont effectué une sortie par autorail spécial de Nice à Cuneo. Cette excursion, agrémentée par des commentaires compétents sur la voie ferrée, l'art, l'histoire et la flore des vallées traversées, a remporté un vif succès et prouve, si besoin était, le potentiel sous-exploité que représente la ligne Nice - Cuneo.

Lors de la réunion du second «comité de ligne» qui s'est tenu le 19 mai 1999 à Tende, les représentants de la SNCF, les élus, les responsables d'associations et quelques usagers (trop peu nombreux !) ont fait le point sur les problèmes de l'exploitation quotidienne et de la modernisation de la ligne ferroviaire Nice - Cuneo. Lors de cette rencontre, la SNCF a annoncé pour la fin de l'été le début des travaux programmés de longue date sur la section Nice - Breil. Les participants se sont accordés pour reconnaître que ces interventions indispensables, qui visent notamment à développer le trafic suburbain entre Nice et Drap, devront être complétées d'un effort financier supplémentaire au titre du XIIème plan pour revitaliser véritablement la ligne. Par ailleurs, la nécessité d'établir des contacts plus suivis avec les autorités italiennes a été soulignée, en raison du caractère étroitement imbriqué de l'exploitation ferroviaire par les deux pays dans la vallée de la Roya.

Une dizaine de jours plus tard, la mise en application de l'horaire d'été a pleinement illustré l'insuffisance de cette coopération, les chemins de fer italiens ayant introduit d'importantes modifications sans en prévenir leurs homologues français à l'avance : ainsi, le dimanche matin, les voyageurs partant de Nice à 7h25 n'ont plus de correspondance à Breil en direction de la Haute Roya, Limone et Cuneo, le train italien circulant désormais plus tôt les jours fériés. Un comble en période estivale où cette relation était idéale pour les randonneurs et les personnes désirant disposer de suffisamment de temps pour visiter la vallée... Si cette rupture de correspondance devait être maintenue l'hiver prochain, on imagine aussi les conséquences néfastes pour la station de ski de Limone !



Quand les administrations ferroviaires des deux pays, SNCF et FS, se donnent la peine de répondre positivement à la demande, la ligne du col de Tende démontre son haut potentiel touristique. Lors du printemps 1999, trois trains spéciaux en provenance d'Allemagne et de Suisse ont visité cet itinéraire, qu'ont également emprunté plusieurs convois d'excursion : on voit ici un groupe de plusieurs centaines de personnes (comité des oeuvres sociales des Alpes-Maritimes) débarquant à Breil le 3 juillet 1999. Photo Etablissements Fuochi

NOUVELLES DU PARC DU MERCANTOUR

La «zone rouge» à fréquentation réglementée du parc du Mercantour, créée en 1990, concernait deux zones particulièrement riches en gravures rupestres exposées aux dégradations et au vandalisme, de part et d'autre de la célèbre vallée des Merveilles : le vallon de Fontanalba et les rochers en contrebas du pas de l'Arpette. Dans ce secteur, les randonneurs ne doivent pas s'écarter du sentier balisé, à moins d'être accompagnés d'un guide agréé ou de suivre une visite guidée. Pour l'été 1999, ces restrictions viennent d'être étendues à la vallée des Merveilles proprement dite, dans une zone qui

s'étend depuis la cime du Diable, au sud, jusqu'à la baisse de la Valmasca, au nord. Au printemps, des réunions de concertation entre les responsables du parc national, la municipalité de Tende, les associations de pêche et les professionnels du tourisme ont permis de définir les conditions d'accès et de pêche dans ce secteur réglementé. La pêche et la circulation des agents des services publics, bergers, guides et habitants de la commune munis d'un permis, restent autorisées autour des lacs concernés par cette réglementation, soit ceux des Conques, de l'Huille, du Diable, de la Moute, du Trem, Fourcat, Long supérieur, Mouton, des Merveilles, Carbon et Vert de Fontanalba.

L'année du 20^{ème} anniversaire du Parc National du Mercantour s'achèvera en octobre 1999 par une manifestation intitulée «*Un parc européen pour le XXI^{ème} siècle*». Une démarche commune sera lancée le mercredi 13 octobre avec le Parco Naturale Alpi Marittime, à Entracque, pour obtenir le classement des deux parcs au patrimoine mondial de l'Unesco. Le jeudi 14 et le vendredi 15 seront consacrés à une série de conférences et de tables rondes qui se tiendront au palais de l'Europe à Menton, sur les thèmes suivants : «*Terre de patrimoine*», «*Terre d'hommes*», «*Richesse architecturale et culturelle*», «*Consensus des populations locales*», «*Développement durable et impact économique*». Le samedi 16, les participants se rendront sur le terrain pour une visite commentée du site de la vallée des Merveilles.

FRUCTUEUSE COLLABORATION ENTRE UN EDITEUR BREILLOIS ET LE PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

Le dimanche 6 juin 1999 a eu lieu à Breil-sur-Roya, dans la chapelle Ste.Catherine, la présentation officielle du nouveau livre «*Les orchidées du Mercantour*», fruit de la collaboration entre le savoir-faire technique des Editions du Cabri, maison d'édition régionale implantée à Breil depuis 1983, et les compétences scientifiques du Parc National du Mercantour.

Les murs de la chapelle Ste.Catherine servaient de supports à une splendide exposition de photographies sur les orchidées, réalisée par le Parc National du Mercantour avec les clichés de Jean-Marie Cévasco. Les visiteurs ont admiré ces fleurs remarquables aux couleurs chatoyantes, dont certaines n'existent qu'en quelques exemplaires dans notre région.

Lors de l'apéritif offert par le Parc National du Mercantour, M. Gilbert Mary, maire de Breil, représentant M. Ginésy, président du conseil général des Alpes-Maritimes et du conseil d'administration du parc national, et M. Louis Olivier, directeur du parc national, se sont tour à tour réjouis de la parution de cet ouvrage, tandis que M. Jean-Claude Guibal, député-maire de Menton, insistait sur la qualité et le sérieux des productions de Michel Braun, directeur des Editions du Cabri, et sur l'intérêt de la présence de cette maison pour la commune de Breil et notre région. On notait également la présence des

représentants des administrations et associations locales des communes de Breil, Sospel, Saorge, Fontan, Tende, La Brigue, ainsi que de plusieurs responsables du parc national : Mme. Christine Michiels, MM. Jean-Claude Gachet et Guillaume Bernard.

A cette occasion, des auteurs régionaux ayant publié aux Editions du Cabri des livres sur la nature et le patrimoine régional sont venus parler de leur passion et dédicacer leurs ouvrages à des visiteurs très nombreux et enthousiastes, qui ont su profiter de cette occasion unique pour échanger leurs impressions en direct avec des écrivains régionaux comme Mmes. et MM. Charles Botton, Michel Bricola, Béatrice Cardinale, Jean-Louis Panicacci, Antonin Steve (dit Toni Baloni), Marguerite et Roger Isnard, Didier Gayraud, André Laurenti, Jacky Gean et Jean Giordanengo.

L'IMPACT DE LA DIRECTIVE «NATURA 2000»

Cette directive européenne, visant à protéger des milieux naturels remarquables pour la faune ou la flore qu'ils abritent, concerne dix-sept sites dans le département des Alpes-Maritimes. La carte publiée en mai 1999 par la Direction Départementale de l'Agriculture couvre, bien évidemment, toute la zone centrale du parc national du Mercantour, mais aussi de nouveaux sites : le massif du Marguareis (commune de La Brigue) et son réseau karstique souterrain qui héberge une faune très particulière de chauve-souris, batraciens et même écrevisses ; un site de reproduction d'espèces rares de chauve-souris proche de Breil et la haute vallée du Careï (commune de Castillon), où se niche un petit reptile, le phylodactyle, qui n'occupe que deux habitats connus en France.

CASTILLON : UNE EXPOSITION D'ART

Du 17 avril au 20 juin 1999 s'est tenue à la salle de la place Lucien Rousset une exposition d'art intitulée «*Impact d'artistes et fibres d'artisans de Castillon*».

BREIL - FONTAN : TROIS EXPOSITIONS

Le 26 juin a été inaugurée en l'église Ste.Catherine de Breil la sixième édition du «*Triangle d'art*», salon artistique réalisée simultanément dans trois communes des Alpes-Maritimes. La sculpture était à l'honneur à Breil avec dix exposants, dont l'artiste Marine Jeannard dont nous avons présenté les oeuvres dans «*Le Haut-Pays*» n°42. Les oeuvres sur verre étaient à Castillon avec cinq exposants, la photographie et la peinture à Ste.Agnès avec trois exposants.

Du 28 juin au 13 juillet, les archives de la province d'Imperia (Italie) et les archives départementales des Alpes-Maritimes ont organisé, avec le concours de la ville de Breil-sur-Roya, une exposition sur les villages de la vallée de la Roya.

Du 9 au 31 août, la commune de Fontan avec la participation de notre collaborateur Jean-louis Taylor présente une exposition de qualité sur Fontan et les fontannais.

L'heure des discours et la séance de dédicaces lors de la manifestation organisée par le Parc National du Mercantour et les Editions du Cabri à Breil-sur-Roya, le 6 juin 1999.
Photos Editions du Cabri



FONTAN : UN CENTRE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES PROFESSIONNELS DES SECOURS

Depuis l'été 1998, la ville de Menton, propriétaire du château de la Causega qui a longtemps abrité une colonie de vacances près du confluent du vallon de la Céva et de la Roya, a mis cet élégant immeuble et les terrains qui l'entourent à disposition d'une association spécialisée dans la formation de sapeurs-pompiers et de spécialistes des secours. Ce centre, fondé par le capitaine Michel Veillon, chef du corps des sapeurs-pompiers de Menton, emploie sept permanents et peut héberger jusqu'à vingt-cinq stagiaires.

Ceux-ci, provenant d'entreprises privées ou publiques, sont initiés aux techniques les plus variées : secourisme, désincarcération et transport des blessés, manipulation de produits dangereux et, bien entendu, extinction de divers types de feux. Une initiation à la conduite des véhicules tous terrains est également proposée, à l'intention d'un plus vaste public à vocation de loisirs. En outre, les locaux du château abritent le musée des traditions apicoles fondé par notre collaborateur Luigi Masetti (voir «Le Haut-Pays» n°44). Contact : Roya Formation Loisir, château de la Causega, 06540 Fontan, tél. 0493 045 741, télécopie 0493 045 668.

SAORGE : LA FÊTE DU LIVRE POUR ENFANTS

Pour sa 12^{ème} édition, cette manifestation qui est désormais un «classique» dans les activités culturelles de vallée de la Roya était dédiée du 21 au 23 mai 1999 à l'évolution de l'enseignement : «*De la plume au multimédia, l'école d'hier et d'aujourd'hui*». Les participants, petits et grands, ont profité des nombreuses animations qui leur étaient proposées. Atelier de calligraphie et d'écriture, contes, films, diaporama, initiation à l'usage d'Internet et table ronde sur l'évolution des outils pédagogiques se sont succédés pendant trois jours. Quatre expositions étaient organisées sur les thèmes suivants, avec le concours des archives départementales, des écoles et de collectionneurs particuliers : vallée de la Roya, cahiers d'écolier du monde entier, «souvenirs de la communale» (une présentation d'objets usuels et photos de l'école d'autrefois) et enfin une rétrospective de la littérature dans les Alpes-Maritimes du Moyen-Age à nos jours.

SAORGE : EXPOSITION DU PEINTRE J-G. INCA

«*Lumières sur Saorge*». Sous ce titre, Jean-Georges Inca expose ses toiles récentes à Saorge, dans la salle des fêtes, du 7 au 29 août 1999. «*Puisse Dieu donner au philosophe la faculté de pénétrer ce que tout le monde a sous les yeux*» (Wittgenstein)... et au peintre de donner à voir, tel est le souhait de Jean-Georges Inca, qui poursuit sa quête de la beauté dans le quotidien et l'extraordinaire de la nature, nous exhortant par là-même à la défendre et à la protéger. A l'écoute du peintre, qui a un atelier à Saorge, la mairie, sous la houlette de M. Paul Silici, a entrepris d'aménager la salle des fêtes et de l'équiper de cimaises modernes, amovibles et invisibles. Un projet d'éclairage d'expositions tout aussi professionnel est à l'étude, qui fera de cette salle à la fois un endroit de fêtes et de culture. Contact : Studio Inca, tél. 0493 047 109, télécopie 0493 047 916.

TENDE : EXPOSITION SUR «L'HOMME DES GLACES» AU MUSÉE DES MERVEILLES

Jusqu'à la fin de l'année 1999, le musée des Merveilles accueille une exposition consacrée à «Otzi», l'homme du Néolithique découvert en 1991, momifié avec ses vêtements, ses outils et son équipement de chasse dans le glacier de l'Otztal à la frontière italo-autrichienne. Cette découverte capitale pour l'archéologie a toute sa place dans le musée de Tende dont le thème principal est la civilisation alpine à l'Age du Bronze.

TENDE : DES ACTIVITÉS SPORTIVES POUR TOUS LES NIVEAUX

L'association Renard poursuit à Tende ses activités sportives et culturelles, destinées plus particulièrement aux enfants. Des sorties plus lointaines sont prévues cette année : randonnées en Corse et dans le nord de l'Espagne (Picos de Europa) ; escalade, «via

ferrata» et descente de clues en Italie, en Ubaye et dans le Var ; voyages culturels en Italie et en Autriche. Contact : Association Renard, 10 rue du Château, 06430 Tende, tél. 0493 047 856.

Le guide Lucien Bérenger, professionnel depuis vingt ans, propose une gamme d'activités qui s'étend de la simple promenade en famille à la randonnée sportive. Descente de clues (demi-journée, journée ou plusieurs journées) sur plusieurs sites des Alpes-Maritimes et de la vallée du Verdon, mais aussi en Italie, aux Baléares et à la Réunion ; stages d'initiation et de perfectionnement à l'escalade, alpinisme et parcours sur «via ferrata» : à Tende, à Pietravecchia (Peyrevieille) sur le versant ligure, et sur d'autres sites des Alpes. Après le succès de la «via ferrata» de Tende, l'équipement d'un autre site est en projet à La Brigue. Contact : Lucien Bérenger, Cagnorina, 06430 Tende, tél. 0493 047 785.

VIEVOLA : DES CONTENEURS FLEURIS

Les conteneurs à ordures ménagères, tristement grisâtres ou couverts de graffitis, sont un élément indispensable mais peu réjouissant de notre quotidien. Au hameau tendasque de Viévola, on les regarde désormais avec plaisir, depuis que la sympathique Lucie Moulin, restauratrice et «peintre naïf» que nous avons déjà évoquée dans notre revue, a décidé de leur donner des couleurs. En accord avec la municipalité et à ses frais, elle a nettoyé les conteneurs et les a décorés de fleurs alpestres du meilleur effet !

VERNANTE : REHABILITATION ET APPELLATION CONTRÔLÉE

Au nord du col de Tende, la commune piémontaise de Vernante projette d'entreprendre la réhabilitation de son plus important ensemble immobilier. Il s'agit de l'ancienne verrerie, fermée depuis une quinzaine d'années, dont les immenses locaux et les hautes cheminées occupent un vaste espace entre la voie ferrée et la route SS 20 à l'entrée sud du village. Une première tranche de travaux portera sur l'implantation d'un musée, d'un centre artisanal vendant les produits locaux et des structures d'accueil correspondantes. La dépense, estimée à 650 millions de lire (2.150.000 francs), devrait être prise en charge à 70 % par des subventions d'Etat. En deuxième étape, le propriétaire aménagerait des résidences dans le bâtiment principal de l'ancienne usine, et des commerces en rez-de-chaussée.

Vernante était renommée autrefois pour sa coutellerie, dont les produits étaient écoulés vers le Piémont et la vallée de la Roya, où le couteau vernantin, avec sa lame courbe et son manche en os était aussi réputé que le «Laguiolle» ou l'«Opinel» dans les campagnes françaises. A l'heure actuelle, un seul artisan produit encore le célèbre couteau, aussi, pour encourager sa production, la commune a-t-elle instauré un label de qualité. L'inscription «*Vernantin - Vernante Alpi Maritime*» sera gravée sur la lame, avec un logo représentant deux couteaux entrecroisés et le blason de Vernante.

Deux équipes de l'AS Roya sur le stade de St. Dalmas-de-Tende.
Photo Michel BRAUN





L'AS Roya lors d'un match amical sur le stade de St.Dalmas-de-Tende.
Photo Michel BRAUN

L'A.S. ROYA A L'HONNEUR

L'Association Sportive de la Roya, présidée depuis 1989 par M. Jean-François Iacazio, regroupe en plusieurs équipes de football tous les élèves des écoles de la vallée adeptes de ce sport. Pour la saison 1998-99, les 60 enfants et adolescents licenciés de ce club se répartissaient ainsi : 23 à Tende et St.Dalmas, 1 à La Brigue, 4 à Fontan, 8 à Saorge et 24 à Breil. Ils étaient classés en cinq groupes en fonction de leur âge :

- 5 «débutants» (Mickael Boukhadra, Noël et Thomas Moulin, Baptiste Picoulet, Geoffrey Scanu).

- 14 «poussins» nés en 1990-91 (Florent Antone, Régis Cottalorda, Samuel Denis, Cyprien Depart, Antoine Depeyre, Cédric Garelli, Adrien Gogois, Kevin Granella, Alexandre Maistre, Yohann Pansard, Pierre Reinisch, Jules Simon, Martin Sztajman, Emmanuel Viltrouvé) ; cette équipe, entraînée par Michel Tomasini et Hamid Abdi, a obtenu la 5ème place au classement «honneur» en fin de saison.

- 14 «benjamins» nés en 1988-89 (Hervé Benna, Daniel Botto, Nicolas Boueri, Carlo Bugini, Frédéric Boukhadra, Grégory Celandroni, Matteo Dominici, Romain Gaglio, Gérald Genevois, Vivien Gozard, Ali Labidi, Aurélien Liégeois, Jean-Claude Scrivera, Nicolas Sotto) ; cette équipe, entraînée par Gilbert Iossa et Mario Varaschini, est arrivée en 8ème place au classement «honneur».

- 19 «moins de 13 ans» nés en 1986-87 (Grégory Boccognano, Loïc Bonnet, Olivier Braun, Grégory Carlon, Alexandre Casale, Fabien Cottalorda, Fabien Domérégo, Jérôme Guislain, Iris Hernandez, Nicolas Heureuse, Jérémie Iossa, Giosuè et Julien Lammana, Mickael Lucas, Jeff Mathieu, Jérôme Maurin, Jérémie Pastorelli, Benoît Squarcioni, Ludovic Viltrouvé). Cette équipe, entraînée par Jean-Claude Arrué et Raoul Carlon, a obtenu les meilleurs résultats : après avoir perdu deux matches, en avoir remporté seize et marqué pas moins de 66 buts, elle a obtenu, à l'issue de la finale du tournoi à Sospel, la 2ème place du classement «pré-honneur», ce qui lui permet d'accéder en catégorie «honneur» pour la saison prochaine.

- 8 «moins de 15 ans» nés en 1984-85 (Julien Arrué, Jérôme Branger, Mickael Girardin, Nicolas Giordano, Satia Paille, Romain Quillard, Fabio Sandulli, Julien Scaia).

Malgré le peu de moyen financiers dont dispose l'AS Roya, il faut souligner le dynamisme de ses activités et le soutien précieux que lui apporte l'entreprise Rey, en assurant le transport des équipes à des conditions avantageuses lors des nombreux déplacements qu'elles effectuent dans le département, et les communes de la vallée.

UNE RECONSTITUTION DE LA «ROUTE DU SEL»

Une manifestation commémorative reconstituant l'itinéraire d'une caravane de sel à travers les cols des Alpes du Sud a été organisée dans la seconde quinzaine de juillet. Son itinéraire, accompagné de nombreuses animations (expositions, concerts, spectacles et dégustations), était le suivant : le 17 juillet débarquement du sel d'une ancienne goélette dans le port de Villefranche, le 18 journée à Menton, le 19 de Lucéram à Levens, le 20 à St.Martin-Vésubie, le 22

de Sospel à Breil, le 23 à Tende, le 24 traversée du col de Tende et le 27 traversée du col de Fenestres jusqu'à Entracque, le 28 à Borgo-S.Dalmazzo et le 29 à Cuneo. Contact : Mme. Geneviève Peillon, tél. 0142 018 046, ou Ecocom Provence-Côte d'Azur, 18 promenade du Val de Carei, 06500 Menton, tél. 0493 357 321.

MONUMENTS HISTORIQUES DE ROYA-BEVERA

Le journal officiel du 6 février 1999

a récapitulé, au titre du ministère de la Culture et de la Communication, l'ensemble des immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques entre 1925 et 1970 dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Concernant les vallées de la Roya et de la Bévéra, cet inventaire porte sur les sujets suivants, pour lesquels nous indiquons entre parenthèses la date de l'arrêté d'inscription :

- **Breil-sur-Roya** : chapelle Notre-Dame-des-Grâces (13 mai 1937) ;

- **La Brigue** : vestiges du château seigneurial (2 février 1949) ;

- **Sospel** : linteau de porte du XVème siècle rue de la République, fontaine du Cours (12 janvier 1931), médaillon sur l'ancien hospice de la rue Auda (2 février 1931), ancien château (6 juin 1933), façade de maison romane place St.Michel, fontaine face à l'église (19 mai 1939), immeubles de la place St.Michel (18 mars 1947), chapelle Ste.Croix des Pénitents Blancs, fragments de l'ancien palais de la Gabelle rue St.Pierre, colonne de la maison Gallis rue de la République, maisons à arcades place St.Nicolas, fontaines rue de la République et place St.Nicolas (10 décembre 1949), chapelle des Pénitents Gris (17 avril 1952).

Curieusement, des communes «monumentales» par excellence, telles que Saorge et Tende, ne figurent pas dans cet inventaire ; il est vraisemblable que d'autres classements aient eu lieu dans des périodes antérieures ou postérieures à celle considérée.

DES INITIATIVES TOURISTIQUES

INTERNATIONALES

Un groupe de réflexion franco-italien s'est constitué pour créer un itinéraire routier à thème entre la Côte d'Azur et le cœur du Piémont. L'idée, née du jumelage des communes de Beausoleil et Alba, vise à établir un itinéraire touristique intitulé «Alb'Azur» qui emprunterait les routes RN 204 et SS 20 jusqu'à Cuneo, et de là un circuit rejoignant Alba via Saluzzo ou via Mondovi. Ce parcours riche d'histoire, d'architecture, de culture, de folklore, de gastronomie et même d'oenologie serait doté d'une signalétique appropriée et les localités traversées seraient associées à une promotion commune, notamment au travers des salons de tourisme et d'Internet. Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention de 1,5 millions de francs de la part de la communauté européenne, au titre des programmes «Interreg».

Un projet complémentaire, associant la province de Cuneo et la communauté montagnarde des vallées du Gesso, Pesio et Vermenagna (communes piémontaises au nord du col de Tende) vise à valoriser le potentiel touristique de la ligne ferroviaire Nice - Cuneo. Cette démarche est évaluée à 2,5 millions de francs et bénéficierait elle aussi d'un financement européen «Interreg». Elle serait particulièrement bienvenue sur cette ligne notoirement sous-exploitée par les FS (chemins de fer italiens) et la SNCF, qui n'a fait l'objet d'aucune amélioration depuis sa remise en activité il y a vingt ans et voit, au contraire, ses prestations se dégrader d'année en année.

Après la route et la voie ferrée, les pistes ! La province de Cuneo, la communauté montagnarde, la protection civile italienne et près de 300 bénévoles issus d'associations ont entamé au printemps

la restauration de l'ancienne piste militaire qui conduit du hameau de Monesi vers le pas du Tanarel (2045 m) et le col des Seigneurs (2111 m). Entre ce point et le col de Boaira (2102 m), au dessus de Limone, la piste traverse le massif du Marguareis qui se trouve en territoire français depuis le rattachement de la commune de La Brigue en 1947. Les promoteurs de cette opération, baptisée «Alte Vie», désirent poursuivre la remise en état de la piste vers l'ouest jusqu'au col de Tende, mais n'ont pas obtenu l'autorisation d'effectuer des travaux sur le tronçon français : il est vrai que cette amélioration de la viabilité risque d'attirer un flux excessif de véhicules tous terrains fortement préjudiciable aux sites traversés et à la tranquillité des randonneurs, si aucun contrôle d'accès des pistes n'est mis en place !

UN FILM SUR LE TRAIN

Le cinéaste italien Giancarlo Baudena, né à Cuneo et élève du célèbre Ermanno Olmi, prépare un film dont le titre provisoire est «Il treno dell'Europa». Le scénario débute dans les années 20 et met en scène un jeune couple, un Tendasque et une Breilloise, séparés par la guerre lorsque le mari part combattre en Russie et son épouse s'expatrie en Bretagne... La ligne Nice - Cuneo doit servir de fil conducteur à cette intrigue, aussi la vieille gare de Cuneo-Gesso -tête de ligne jusqu'en 1937- doit servir au tournage des scènes ferroviaires où figureront plusieurs locomotives à vapeur italiennes. Le tournage doit se dérouler durant cinq semaines à partir de la mi-juillet ; il mettra en présence mille cinq cents figurants avec de jeunes acteurs italiens, Gabriella Borri et Edoardo Agnelli, qui donneront la réplique à des comédiens confirmés tels que Giuliano Gemma et Riccardo Cucciola. Côté français, on parle de la participation de Michèle Mercier, Philippe Noiret et Jean-Paul Belmondo ! A suivre, donc...

BIBLIOGRAPHIE

* **PARC NATIONAL DU MERCANTOUR, MONTAGNES DU SOLEIL**, de Bertrand Bodin, aux éditions Milan. Un album photo de 150 pages, format 25 x 32 à l'italienne, relié sous jaquette pelliculée en couleurs. Préfacées par Louis Nucéra et commentées par Christine Michiels, les superbes images en couleurs de cet album mettent en évidence l'originalité et la diversité des territoires inclus dans le parc du Mercantour, tant sous leur aspect naturel que sous celui des activités de l'homme, passées ou présentes : patrimoine historique, activités pastorales et artisanales. Un livre d'où émane une intense sensation de bauté et de liberté, mais aussi de fragilité. En vente 298 francs franco de port aux Editions du Cabri, La Giandola, 06540 Breil-sur-Roya, tél. 0493 044 691, télécopie 0493 049 223.

* **BAPTISTE ET LE SECRET DES MERVEILLES**, de Jacques Drouin, aux éditions de l'Envol. Un livre de 72 pages, format de poche 11 x 18, illustré de dessins de Brigitte Drouin. Réédition d'un premier ouvrage paru en 1995, il s'agit d'un recueil de petits contes à la lecture facile et agréable, destiné essentiellement aux enfants et aux jeunes. Tous se rapportent à la vallée des Merveilles, un sujet où l'histoire réelle et la légende se mêlent si aisément : Baptiste, berger du comte Robert, La légende du val des Merveilles, Les loups, Drame dans la montagne, La colère du comte, Dans l'ancre du diable, Le secret des Merveilles. En vente 28,50 francs dans les librairies et maisons de presse, ainsi qu'aux Editions de l'Envol, 04300 Mane.

* **LE PATRIMOINE CULTUREL DES ALPES-MARITIMES**, édité par le Centre départemental de documentation pédagogique des Alpes-Maritimes. Une plaquette de 64 pages, format 16 x 23,5, illustrée en couleurs. Ce document est destiné prioritairement aux enseignants du premier et du second degré, pour leur proposer des buts de sortie pour des classes d'étude du patrimoine dans notre région. Il étudie les conditions d'organisation d'activités du patrimoine en milieu scolaire, les partenaires culturels et les sites intéressants des Alpes-Maritimes. Parmi ces derniers, les vallées de la Bévéra et de la Roya font l'objet de six pages qui récapitulent les buts de sorties potentiels dans les

villages de Sospel, Breil, Saorge, La Brigue et Tende. Disponible au CDDP des Alpes-Maritimes, BP 2011, 06101 Nice Cedex 2.

* **TRE INGEGNERI PER UN TRAFORO**, de Corrado Lesca, aux éditions Melli. Un livre de 192 pages, format 21 x 29,7, illustré de photos en noir et en couleurs, de gravures, schémas et cartes, texte en italien. A un moment où les tunnels alpins sont au cœur de l'actualité, cette étude retrace l'épopée du percement au siècle dernier du tunnel ferroviaire du Fréjus, reliant Modane à Bardonecchia sous le massif du mont Cenis. Il s'attarde tout particulièrement sur les techniques employées, révolutionnaires pour l'époque, et sur la personnalité des trois grands ingénieurs qui conçurent cette œuvre et en dirigèrent les travaux : Germain Sommeiller, Severino Grattoni et Sebastiano Grandis. Ce dernier était natif de St.Dalmas-de-Tende et qu'il participa aux travaux de la première section du chemin de fer entre Cuneo et Limone. En vente 48.000 lire + frais de port aux Edizioni Melli, via Moncenisio 11, I-10050 Borgone-di-Susa, Italia, tél. (0039 depuis la France) 011 964 6367, télécopie 011 964 6088.

* **LA ROUTE DU SEL AU COL DE TENDE**, de Christiane D'Hotel. Une cassette vidéo couleurs de 26 mn, système VHS Secam. Il est rare que nous présentions une vidéo dans cette rubrique bibliographique, mais celle-ci y a pourtant bien sa place... Il s'agit d'un film tourné l'été dernier et diffusé en décembre 1998 dans la collection «Mémoire d'hommes» sur la chaîne France 3. Ce documentaire, qui emploie la technique du reportage mais aussi celle de la reconstitution, a été réalisé avec la collaboration de la confrérie tendasque de St.Eloi, pour illustrer l'activité des muletiers d'autrefois sur la «route du sel» du col de Tende. En vente 90 francs à la librairie Aux Merveilles, 06430 Tende, tél. 0493 046 650, ou auprès de la Confrérie de St.Eloi, tél. 0493 047 178 ou 0493 046 048.

COURRIER DES LECTEURS

* A PROPOS DU PASSE MILITAIRE DU HAUT-PAYS...

La caserne Hardy : Tous les anciens Breillois se souviennent de cette caserne de chasseurs alpins, dont les vastes bâtiments qui dominent la gare sont aujourd'hui reconvertis en hôpital. Dans l'armée, il était courant de baptiser une caserne du nom d'un officier, sous-officier ou soldat s'étant particulièrement distingué. Nous avons cherché, sans succès, à savoir qui était ce Hardy qui avait donné son nom au principal quartier militaire breillois. La plaque portant son nom sur le portail d'entrée de l'hôpital a disparu depuis plusieurs années et le service historique de l'Armée de Terre, consulté, n'a pu apporter de réponse : dans ses dossiers, on relève pas moins de quarante-quatre hommes de ce nom ayant combattu lors de la première guerre mondiale ! «Le Haut-Pays» fait donc appel à la mémoire de ses lecteurs : qui se souvient du prénom du militaire qui a donné son nom à la caserne, quels étaient son grade, son unité, ses faits d'armes et, éventuellement, ses liens avec Breil ?

Les stèles de La Béole et du Mangiabo : Une de nos lectrices de St.Dalmas, Mme. Jacqueline Maillet, recherche également des



2064 — BREIL (A.M.) — Caserne HARDY, Pavillons des Officiers — FL

La caserne Hardy de Breil, au début des années 1930. Les pavillons des officiers, au dessus, forment l'actuelle cité de la douane.
Collection Les Editions du Cabri



Des rappels du passé militaire du haut-pays : à gauche, plaque commémorative à la pointe des Trois-Communes, à droite pierre gravée de l'emblème du 24^{ème} BCA.
Photos Robert EVESQUE & Elsa SCHERTZING



informations sur les circonstances de la mort de soldats français sur la commune de Breil en 1934, 35 et 36, dont le souvenir est perpétué par des stèles funéraires au lieu-dit La Béole (haute vallée de la Maglia) et au mont Mangiabo.

La plaque des Trois-Communes : M. Robert Evesque, un lecteur niçois, a photographié en 1992 la plaque commémorative fixée sur la façade sud de la redoute des Trois-Communes, dans le massif de l'Authion. Cette plaque portait le texte suivant : «A la mémoire du lieutenant Jacques Sabatier, chef de poste de Plan-Caval, du caporal-chef Jean Chareau du 75^{ème} BAF et de Jean de Malherbe, tombés dans l'accomplissement de leur devoir le 26 novembre 1938 à la baisse de St.Véran. La promotion de St.Cyr de 1931-35». Aujourd'hui, la plaque a disparu, retirée volontairement ou détruite par vandalisme... Quoi qu'il en soit, qui pourra nous renseigner sur les circonstances du décès de ces soldats : s'agit-il d'un accident lors de manoeuvres ?

Alpini et chasseurs alpins : Suite à l'article paru dans «Le Haut-Pays» n°43 sur les inscriptions et gravures laissées par les «Alpini», Mme. Elsa Schertzing nous écrit : «J'avais trouvé sur une roche à l'entrée du tunnel de la Déa, dans les années 1964 et 68, le faisceau et l'inscription «W Duce». Je suis retournée en 1996 et 97, j'ai eu beau fouiller les rochers dans l'éboulis, je n'ai plus rien retrouvé. Par contre, je vous envoie la photo d'un bloc de pierre qui se trouve au col de Braus, tout de suite à gauche à l'entrée de la piste qui va vers le Ventabren : on y voit gravés l'année 1896, le cor de chasse des chasseurs alpins et, de part et d'autre, «24^{ème} Bon.», pour 24^{ème} bataillon».

* LES SABLIERES DE FONTAN

M. Francis Barbiéri, de St.Laurent-du-Var, nous écrit à ce sujet : «Je voudrais apporter un complément d'information sur la sablière dite Rolando. L'auteur de l'article n'en parle pas car, peut-être l'ignore-t-il. Cette sablière a fonctionné à nouveau après la guerre, puisque moi-même avec un camarade établi actuellement à Monaco, nous y avons travaillé. Il y avait également deux autres personnes, aujourd'hui décédées, qui travaillaient à l'extraction proprement dite du sable. Cette sablière avait été remise en exploitation par un entrepreneur de Saorge, M. Degioanni Francis. Pour extraire le sable, il était fait usage d'un système ingénieux qui consistait, au moyen d'une conduite forcée et d'une lance (type lance à incendie), à projeter de l'eau sous pression contre la paroi. L'eau faisait le reste et charriait le sable jusque dans les bassins situés au bord de la route de Berghe. Pour le chargement du sable, c'était pareil qu'avant guerre, si ce n'est que les camions étaient un peu plus gros qu'avant et leur benne plus volumineuse, aussi fallait-il en pelleter du sable pour remplir un camion ! Cette sablière avait recommencé à fonctionner à partir de 1951, mais je ne sais pas quand elle a cessé son activité car, entre-temps, mon copain et moi étions partis faire notre service militaire».

* LACS DE HAUTE ROYA : LA REPONSE

En dernière page de notre n°44, notre collaborateur Jacques Drouin publiait six superbes photos de lacs de la Haute Roya. Nous posons la question à nos lecteurs : qui reconnaîtrait ces six lacs ? La réponse nous est venue de M. Olivier Koot, un lecteur... bruxellois qui en a identifié cinq ! Voici donc les réponses :

- Haut gauche : lac à la cote 2431 appelé «lac des Merveilles» sur la carte IGN, en contrebas du pas des Conques et du rocher des Merveilles.
- Milieu gauche : lac supérieur de Vallaretta.
- Bas gauche : enfilade des lacs Long supérieur (avec le refuge CAF des Merveilles), Long inférieur et Saorin.
- Haut droite : petit lac dans le vallon de Vallaretta près du chemin des Cairns ; on aperçoit à l'arrière plan, entre deux mélèzes, le mont Saccarel qui domine La Brigue.
- Milieu droite : lac Long inférieur, dominé par la digue du lac supérieur.
- Bas droite : lac inférieur du Sabion, avec la vallée glaciaire du Sabbione sur le versant piémontais à l'arrière-plan.

* LES CONSEQUENCES DU TREMBLEMENT DE TERRE DE 1995

Ce même lecteur belge nous transmet ses félicitations pour l'article sur les tremblements de terre dans le haut-pays, et nous envoie une photo de la chapelle San Bernardo à Airole, avant que le séisme du 21 avril 1995 n'ait détruit son auvent. Nous publions bien volontiers ce document, d'autant qu'il montre la partie de l'édifice aujourd'hui disparue, à comparer avec les photos parues au bas de la page 5 de notre n°44.

Merci donc à notre lecteur, dont l'intérêt et la compétence prouvent que l'amour de notre haut-pays n'a pas de frontière !

L'auvent de la chapelle San Bernardo à Airole, avant sa destruction par le tremblement de terre du 21 avril 1995.
Photo Olivier KOOT



LA «PETITE HISTOIRE» DU HAUT PAYS

Parmi les lecteurs du «Haut-Pays», combien ne possèdent-ils pas dans leur grenier, leurs malles ou leurs tiroirs, des souvenirs de famille tels que vieux articles de journaux, photos, cartes postales, gravures, etc. Ces objets, qui paraissent parfois bien anodins ou d'une valeur strictement personnelle, représentent un intérêt exceptionnel pour l'histoire de nos vallées. Ils peuvent en effet rappeler des anecdotes ou des événements plus ou moins oubliés, voire même révéler des épisodes complètement ignorés de la vie du haut-pays.

Heureusement, certains lecteurs n'hésitent pas à nous prêter leurs «trésors» et à nous faire part de leurs découvertes, ce qui nous permet de présenter des documents exceptionnels comme ceux-ci.

Charles BOTTON, de Breil, nous a communiqué la photo ci-contre du groupe folklorique breillois «*Ar Tanturoulet*», en costume traditionnel devant le chapiteau érigé pour les festivités du centenaire du rattachement du Comté de Nice à la France en 1960. Ce groupe, toujours très actif aujourd'hui, a été fondé dans la première moitié des années 50 par Mlles. David et Giudicelli et MM. Sassi et Botton.

On y reconnaît, de gauche à droite au premier plan : Jeannine Moro, Josette Ozenda, Juliette Polidori, Désiré Cotta, Maryse Giacobbi, Lilli Curti et Pierrette Ricci ; au second plan : Joseph Pignon, Paul Boéri, Jean-Paul Ria, Antoine Diana et Maurice Boetti.



Dans notre précédent numéro 43, nous évoquions la présence des «*Alpini*» dans la Haute Roya. Plusieurs familles conservent pieusement des souvenirs de cette arme d'élite où de nombreux Tendasques et Brigasques ont effectué leur service militaire ; certains d'entre eux y ont combattu au cours des deux guerres mondiales sur des fronts lointains tels que les Dolomites, l'actuelle Slovénie, l'Albanie, la Russie...

Ces deux photos nous ont été confiées par Antoinette et Nicolas VALLAURI, de Tende ; Joséphine GHIO, qui en possède également des tirages, nous a aidé à en identifier les personnages. Merci à toutes à tous !

La vue ci-contre remonte à la dernière guerre mondiale, vers 1941, et montre un groupe d'«*Alpini*» de retour à Tende à l'occasion d'une permission exceptionnelle. Elle se situe devant l'Auberge Tendasque (alors «*Trattoria Tendese*»), sur la placette où se trouve aujourd'hui la station-service Bresso. On y voit certains des militaires qui figurent sur la vue suivante...

La photo ci-contre a été prise à Ceva, dans la vallée piémontaise du Tanaro, en juillet 1942. Elle montre un groupe de jeunes tendasques enrôlés dans le «*1° Reggimento Alpini*», avant le départ de leur unité sur le front russe. Ils étaient nés entre 1910 et 1922, et pour les plus jeunes, cette guerre lointaine était leur premier contact avec la vie militaire. Certains, hélas, n'en reviendront pas... On reconnaît, de gauche à droite :

Au premier rang : Gino Giordano, Francesco Gaglio, Romana «*Murisiot*», Giacomo Lumes. Au deuxième rang : Carletto «*Carlèt*», Ugo Botta, Stefano Pelissero, Giulio Lacca, Francesco Mascarello. Au troisième rang : Antonio Lanteri, Trabucco «*Gùcia*», Silvio Bodino, Nicolo Vallauri «*Culètu*», Sassi «*Briàn*», Carlo Cereghelli. Au quatrième rang : Pietro Guido «*Pistùn*», Andrea Alberti «*Raféga*», Francesco Ghio, Toesca «*Béléràn*», Botton ou Guido ? (originaire de Granile), Antonio Mascarello.

Nous avons indiqué les prénoms italiens en usage à l'époque ; après le rattachement de Tende à la France en 1947, certains ont francisé leur prénom. Lorsque nous avons pu le retrouver, nous avons également mentionné entre guillemets le «*stranome*», car presque tous les habitants de la vallée de la Roya avaient alors leur surnom propre.





A gauche : «Lumières sur Saorge» de Jean-Georges Inca. L'artiste expose ses oeuvres récentes du 7 au 29 août 1999 à la salle des fêtes de Saorge.
Document Ariane INCA



A droite : la partie terminale de la «via ferrata» de Tende, en amont de la chapelle St.Sauveur.
Photo Lucien BERENGER



Ci-contre : Lucie Moulin et deux conteneurs décorés par ses soins devant la chapelle Notre-Dame de Viévoia.
Document Lucie MOULIN